

LES DOSSIERS DE LA DREES

N° 91 • janvier 2022

Les bénéficiaires des prestations liées au congé parental

Profils et évolutions après la réforme de 2014

Guillemette BUISSON, Laurie PINEL



**STATISTIQUE
PUBLIQUE**

La DREES fait partie
du Service statistique
public piloté par l'Insee.

Les bénéficiaires des prestations liées au congé parental

Profils et évolutions après la réforme de 2014

Guillemette BUISSON, Laurie PINEL

Retrouvez toutes nos publications sur : drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur : data.drees.sante.gouv.fr

LES DOSSIERS DE LA DREES

N° 91 • janvier 2022

Synthèse Les bénéficiaires des prestations liées au congé parental

Profils et évolutions après la réforme de 2014

Guillemette BUISSON, Laurie PINEL

Retrouvez toutes nos publications sur : drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur : data.drees.sante.gouv.fr



**STATISTIQUE
PUBLIQUE**

La DREES fait partie
du Service statistique
public piloté par l'Insee.

SYNTHÈSE

Les politiques publiques de la petite enfance visent notamment à aider les parents de jeunes enfants à concilier au mieux leurs vies familiale et professionnelle et à favoriser leur libre choix quant au mode d'accueil de leur(s) enfant(s). Elles cherchent pour cela, à travers divers droits et prestations, à faciliter leur accès à différentes solutions, dont celle de réduire, voire de cesser temporairement leur activité professionnelle.

La présente étude porte ainsi sur les prestations liées au « congé parental »¹, qui permettent aux parents d'un enfant de moins de 3 ans de percevoir une indemnité quand ils travaillent à temps partiel ou cessent de travailler pour garder leur enfant, dans la mesure où ils peuvent justifier de huit trimestres cotisés sur une période de référence qui varie selon le nombre d'enfants. Jusqu'en 2014, il s'agissait du complément de libre choix d'activité (CLCA). En 2014, la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes l'a remplacé par la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepare). Désormais, un couple ne peut bénéficier de la durée maximale de versement de la prestation que si les deux parents partagent le congé parental. La réforme avait pour but de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités parentales au sein des couples, mais aussi d'améliorer le taux d'emploi des femmes, en limitant leur éloignement du marché du travail pendant une période trop longue. Plusieurs études mettent en évidence que ce partage n'a pas eu lieu et que les comportements des pères ont très peu changé (Perivier et Verdugo, 2021 ; Laporte et Legendre, 2018).

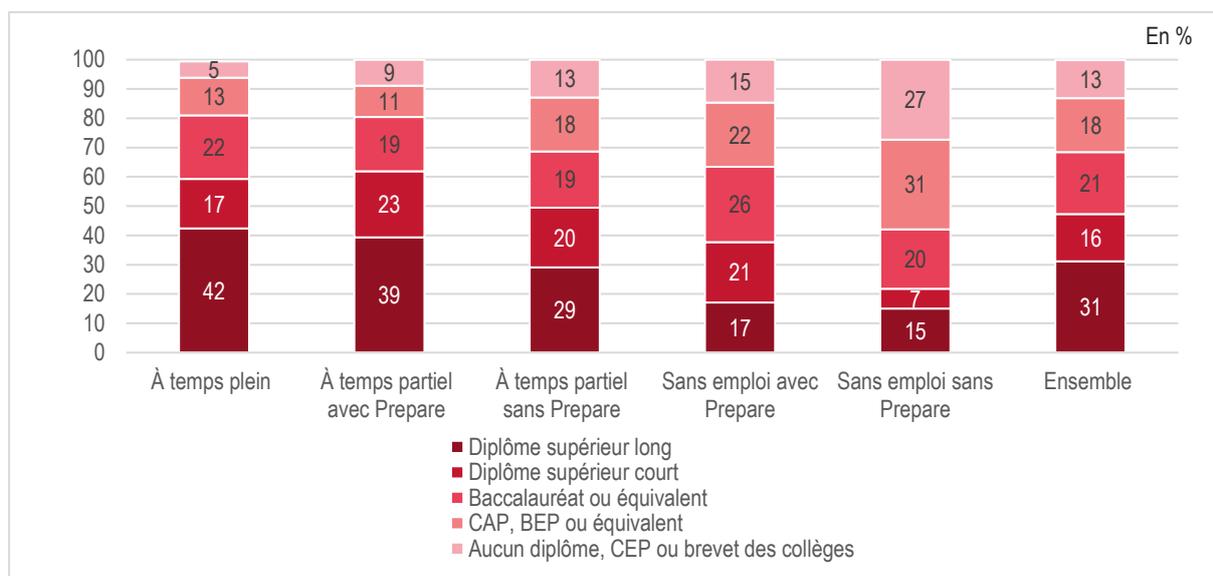
Nous nous intéressons ici plutôt aux comportements des mères. En effet, les parents d'un enfant de moins de 3 ans qui travaillent à temps partiel ou ne travaillent plus sont le plus souvent des mères ayant au moins deux enfants. Ce sont donc elles les principales destinataires de ces politiques publiques. Leur situation est ici étudiée en 2018, date à laquelle la Prepare a complètement remplacé le CLCA pour les parents d'enfants de moins de 3 ans, ces derniers étant tous nés après le 1^{er} janvier 2015. Sont aussi observés les changements éventuels de comportements des mères concernées par comparaison à 2014, date à laquelle seul existait le CLCA.

Des profils de mères très différents selon qu'elles cessent ou réduisent leur activité et qu'elles bénéficient ou non de la Prepare

Selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Insee, en France métropolitaine, en 2018, les mères de plusieurs enfants dont un de moins de 3 ans qui ne travaillent plus sont le plus souvent d'anciennes employées ou ouvrières. Elles sont moins diplômées que les mères en emploi, qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel : un quart sont sans diplôme. Celles qui ne bénéficient pas de la Prepare sont les moins diplômées : 27 % de ces mères qui ne travaillent plus sans bénéficier de la Prepare n'ont pas de diplôme, contre 15 % de leurs homologues bénéficiaires (*graphique A*). Elles sont aussi plus souvent parents d'une famille monoparentale (dans 22 % des cas), alors que, comme les mères en emploi, la plupart des bénéficiaires sont en couple (94 %). Elles ont les niveaux de vie les plus faibles et sont les plus exposées à la pauvreté : une sur deux est pauvre (*graphique B*).

¹ On parle dans cette étude de congé parental pour désigner la période de temps partiel ou d'arrêt d'activité des parents de jeunes enfants, et non du congé parental d'éducation (CPE) autorisé par le droit du travail. Une partie du congé parental peut être pris dans le cadre d'un CPE.

Graphique A • Diplôme des mères de plusieurs enfants, dont un de moins de 3 ans, ayant déjà travaillé selon qu'elles bénéficient ou non de la Preparent

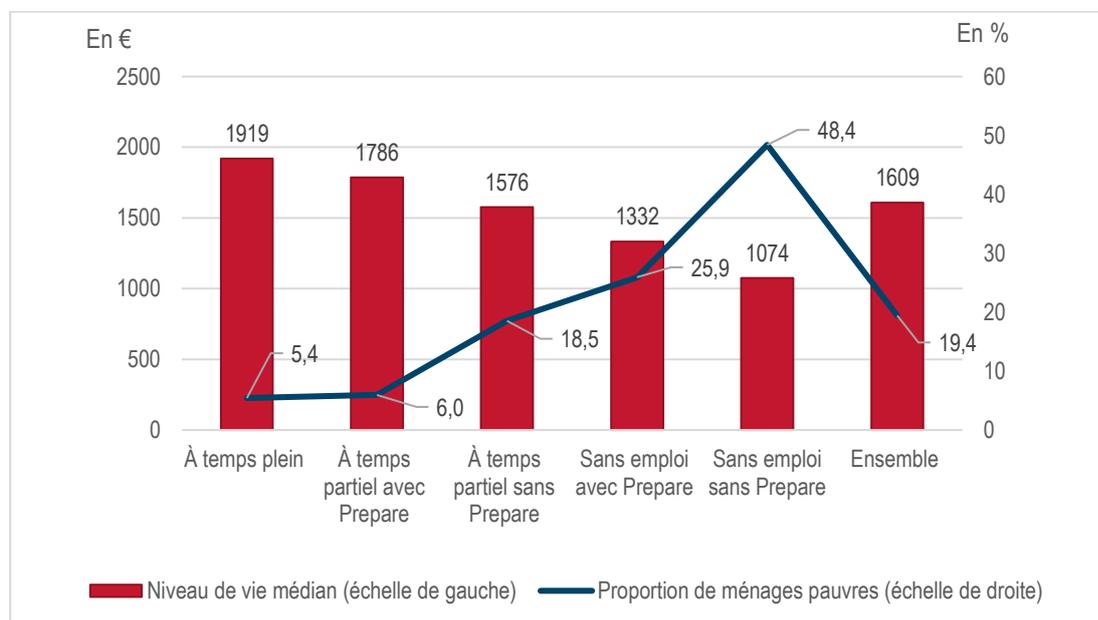


Lecture > 29 % des mères travaillant à temps partiel qui ne perçoivent pas la Preparent sont diplômées du supérieur long, 39 % pour celles qui en bénéficient.

Champ > Mères ayant déjà travaillé vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 3 ans.

Source > Insee, ERFS 2018.

Graphique B • Niveau de vie mensuel médian et taux de pauvreté des mères de plusieurs enfants, dont un de moins de 3 ans, selon qu'elles bénéficient ou non de la Preparent



Lecture > Les mères en emploi à temps plein ont un niveau de vie mensuel médian de 1 919 euros par mois et un taux de pauvreté de 5,4 %.

Champ > Mères ayant déjà travaillé vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 3 ans.

Source > Insee, ERFS 2018.

Les mères de plusieurs enfants bénéficiaires de la Preparent qui travaillent à temps partiel sont, quant à elles, dans une situation plus favorable. Elles ont un diplôme de l'enseignement supérieur aussi fréquemment que les mères en emploi à temps complet et plus fréquemment que les autres mères travaillant à temps partiel ou sans emploi. De même, elles ou leur conjoint exercent aussi souvent un emploi de cadre ou une profession intermédiaire que les mères en emploi à temps complet. De plus, ce sont elles qui occupent les emplois les plus stables : plus souvent en CDI, plus souvent dans le secteur public... Ainsi, si les mères travaillant à temps partiel bénéficiaires de la Preparent ont un niveau de vie plus faible que celles

en emploi à temps complet, en conséquence de la réduction de leur temps de travail, elles ne sont pas plus exposées à la pauvreté : 6,0 % sont pauvres, contre 5,4 % de celles qui travaillent à temps complet.

Des évolutions différentes selon les caractéristiques des mères

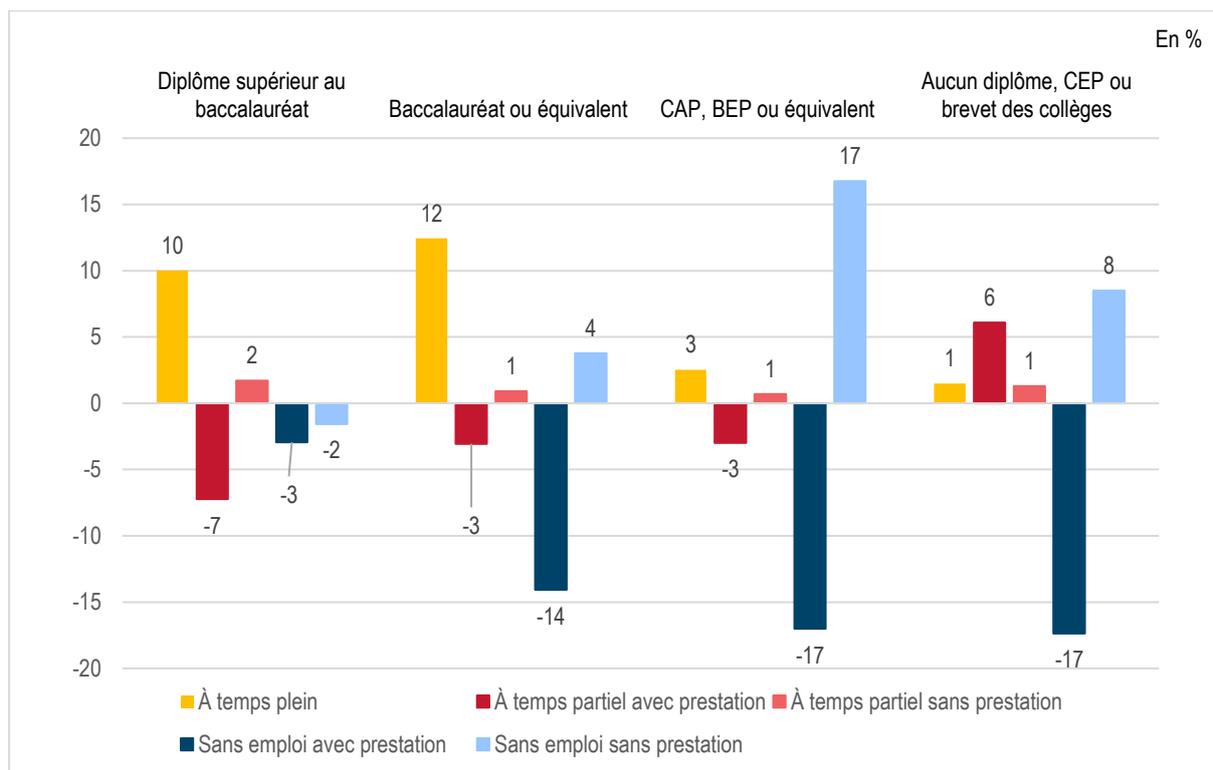
En 2014, cette situation était encore plus marquée puisque les femmes travaillant à temps partiel bénéficiaires du CLCA avaient le niveau de vie médian le plus élevé et le taux de pauvreté le plus bas. En 2018, les mères appartenant aux catégories sociales les plus favorisées ou ayant les diplômes les plus élevés sont plus souvent qu'en 2014 en emploi à temps complet et moins souvent en emploi à temps partiel avec prestation. C'est notamment le cas pour les mères diplômées de l'enseignement supérieur (respectivement + 10 points et - 7 points entre 2014 et 2018) [graphique C] ou pour celles en couple de cadres ou professions intermédiaires (+ 11 points pour le temps complet et - 7 points pour le temps partiel avec prestation). Les mères en couple peuvent dorénavant bénéficier de la Prepare pendant deux ans, alors que le CLCA pouvait être perçu jusqu'aux 3 ans de l'enfant. Ainsi, pour les mères en couple ayant des enfants de moins de 3 ans, la part des bénéficiaires diminue mécaniquement, puisqu'un certain nombre d'entre elles sont touchées par la fin de leurs droits avant les 3 ans de l'enfant. Pour les mères des catégories sociales les plus élevées ou les plus diplômées, cet effet de réduction de la durée de la perception semble important pour expliquer le recul de la part d'entre elles touchant la prestation. De fait, si l'on restreint l'analyse aux mères d'enfants de moins de 2 ans, les parts de mères bénéficiaires n'évoluent cette fois presque pas entre 2014 et 2018 (graphique D). À cet effet mécanique s'ajoute toutefois un maintien plus important dans l'emploi à temps complet, puisque l'augmentation de la part des mères en emploi à temps complet s'observe également sur le champ restreint des mères d'enfants de moins de 2 ans parmi les cadres, celles exerçant une profession intermédiaire ou disposant d'un diplôme supérieur au bac (+ 7 points entre 2014 et 2018).

Cette baisse de l'emploi à temps partiel avec prestation parmi les plus diplômées ou celles appartenant aux catégories sociales les plus favorisées pourrait expliquer en partie la baisse du niveau de vie médian de ces mères (passant de 1 868 euros par mois, en euros courants, à 1 786 euros) et la hausse de leur pauvreté entre 2014 et 2018 (+ 4 points).

Au contraire, les mères les plus vulnérables par rapport à la pauvreté ne travaillent pas plus souvent à temps complet en 2018 qu'en 2014, mais elles sont beaucoup moins souvent bénéficiaires de la Prepare qu'elles ne l'étaient du CLCA. La baisse de la proportion de bénéficiaires est particulièrement marquée pour les mères sans emploi. Pour les mères de famille monoparentale, par exemple, dont la durée de perception de la prestation n'a pas évolué, la part de celles sans emploi bénéficiant d'une prestation baisse de 10 points et la part de celles sans emploi sans prestation augmente de 8 points. Il en est de même pour les moins diplômées, celles qui sont sans diplôme ou titulaires d'un diplôme inférieur au bac, ou qui évoluaient dans des secteurs où les conditions de travail peuvent paraître plus difficiles : elles restent sans emploi dans des proportions comparables, mais moins souvent avec prestation. Cette fois, en se restreignant parmi les non-diplômées au champ des mères d'un enfant de moins de 2 ans, la proportion de bénéficiaires sans emploi baisse de 20 points, tandis que celle des allocataires sans emploi et sans prestation augmente de 14 points. Ainsi, pour les mères les moins diplômées ou en famille monoparentale, moins qu'un effet mécanique lié à la réduction de la durée de la perception, la baisse de la part des bénéficiaires de la prestation serait à relier davantage à une diminution de son recours. La Prepare pourrait être moins bien comprise ou moins connue que la précédente prestation, mais aussi paraître moins attractive, pour les mères en couple notamment. En effet, en l'absence de partage de la prestation avec son conjoint, la nouvelle prestation ne permet plus de garder son enfant jusqu'à l'entrée en maternelle. Il se peut également que la proportion de mères pouvant bénéficier de ces prestations ait baissé avec l'évolution de leur situation sur le marché de l'emploi.

Les mères présentant un niveau de diplôme « intermédiaire » sont, quant à elles, moins souvent sans emploi bénéficiaires d'une prestation et plus souvent en emploi. Par exemple, la part des bachelières en emploi à temps complet augmente de 12 points et la part de celles sans emploi bénéficiaires d'une prestation baisse de 14 points. L'étude sur les mères d'enfants de moins de 2 ans montre que ces constats persistent. Pour ces mères, à l'effet mécanique lié à la réduction de la durée de la perception, s'ajoute donc aussi un moindre recours.

Graphique C • Situation professionnelle des mères de jeunes enfants de moins de 3 ans selon leur diplôme - Écarts entre 2014 et 2018

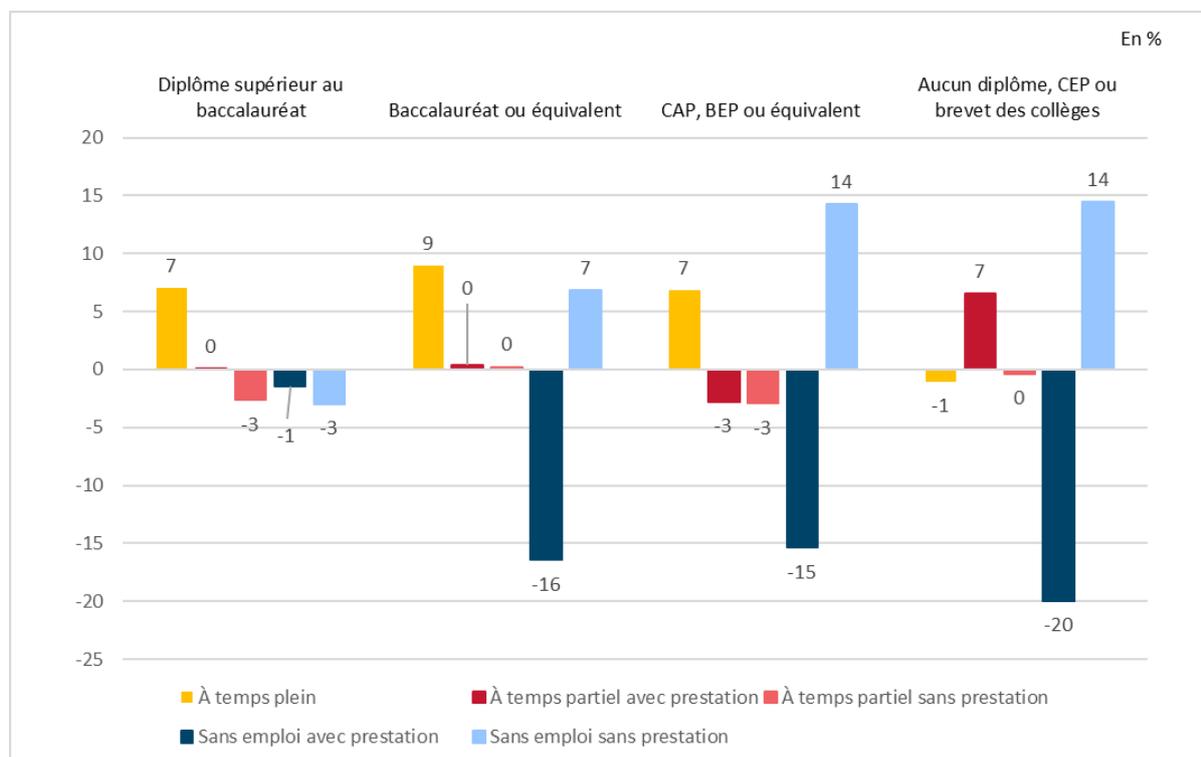


Lecture > Parmi les mères de plusieurs enfants diplômées d'un CAP, BEP ou équivalent, la part de celles sans emploi et bénéficiant d'une prestation a baissé de 17 points entre 2014 et 2018 ; la part de celles sans emploi et sans prestation a, en sens inverse, augmenté de 17 points.

Champ > Mères ayant déjà travaillé vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 3 ans.

Source > Insee, ERFS 2014 et 2018.

Graphique D • Situation professionnelle des mères de jeunes enfants de moins de 2 ans selon leur diplôme - Écarts entre 2014 et 2018



Lecture > Parmi les mères de plusieurs enfants diplômées d'un CAP, BEP ou équivalent, la part de celles sans emploi et bénéficiant d'une prestation a baissé de 15 points entre 2014 et 2018 ; la part de celles sans emploi et sans prestation a, en sens inverse, augmenté de 14 points.

Champ > Mères ayant déjà travaillé vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 2 ans.

Source > Insee, ERFIS 2014 et 2018.

Des mères de jeunes enfants plus souvent en emploi à temps complet, mais plus souvent pauvres en 2018 qu'en 2014

De façon globale, les mères de plusieurs enfants, dont un de moins de 3 ans, sont plus nombreuses en emploi à temps complet en 2018 qu'en 2014 (+ 8 points), et leur niveau de vie augmente. Mais les inégalités augmentent également, puisque le taux de pauvreté de ces mères croît (+ 1,3 point), alors qu'il est stable sur la période pour l'ensemble de la population. Il a certes légèrement diminué pour les mères travaillant à temps complet dont la proportion a beaucoup augmenté. Mais, parallèlement, davantage de mères sont, en 2018, sans emploi et sans prestation, catégorie qui reste de très loin la plus exposée à la pauvreté.

SOMMAIRE

■ INTRODUCTION	2
■ PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES EN 2018	5
Profils des mères en emploi à temps partiel	5
Niveau de vie et de pauvreté des mères en emploi à temps partiel.....	8
Profils des mères qui ne travaillent plus	10
Niveau de vie et de pauvreté des mères qui ne travaillent plus.....	11
■ ÉVOLUTION DES COMPORTEMENTS DES MÈRES ENTRE 2014 ET 2018	12
Évolution globale	12
Évolution pour les mères les plus vulnérables par rapport à la pauvreté	14
Évolution pour les mères des catégories sociales les plus élevées et les plus diplômées.....	15
Évolution pour les mères présentant un profil intermédiaire.....	16
■ FOCUS SUR DEUX SITUATIONS	18
Les mères n’ayant jamais travaillé	18
Les mères en congé parental d’éducation à temps complet.....	18
■ CONCLUSION	20
■ SOURCE ET MÉTHODES	22
■ POUR EN SAVOIR PLUS.....	23
ANNEXE 1. MODÉLISATIONS.....	24

■ INTRODUCTION

Les politiques publiques de la petite enfance visent notamment à aider les parents de jeunes enfants à concilier au mieux leurs vies familiale et professionnelle et à favoriser leur libre choix quant au mode d'accueil de leur(s) enfant(s). Elles cherchent pour cela, à travers différents droits et prestations, à faciliter leur accès à différentes solutions, dont celle de réduire, voire de cesser temporairement leur activité professionnelle (*encadré 1*).

Réduire ou cesser son activité professionnelle pour garder son jeune enfant : dix fois plus souvent les mères que les pères...

De fait, une part importante de mères travaillent à temps partiel ou ne travaillent plus pour garder leur jeune enfant. Selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Insee, en 2018, en France métropolitaine, 22 % des mères ayant déjà travaillé et vivant avec un enfant de moins de 3 ans déclarent être dans cette situation, contre seulement 2 % des pères (*tableau 1*).

D'une part, parmi les parents ayant déjà travaillé et vivant avec un enfant de moins de 3 ans, les mères travaillent beaucoup plus fréquemment à temps partiel que les pères (22 %, contre 4 %), en particulier au motif de la garde de leur enfant (15 %, contre 1 %). D'autre part, elles sont beaucoup plus souvent sans emploi (31 %, contre 10 %), et, là encore, en particulier au motif de la garde de leur enfant (7 %, contre 1 %).

Tableau 1 • Situation professionnelle des mères et des pères d'un enfant de moins de 3 ans ayant déjà travaillé, selon le nombre total de leurs enfants

	Mères				Pères			
	Ensemble		Un enfant	Deux enfants ou plus	Ensemble		Un enfant	Deux enfants ou plus
	Effectifs en milliers	En %	En %	En %	Effectifs en milliers	En %	En %	En %
Ensemble	1 702	100	100	100	1 670	100	100	100
En emploi	1 167	69	75	64	1 501	90	91	89
À temps plein	791	46	57	39	1 430	86	87	85
À temps partiel	376	22	18	25	71	4	4	4
Pour garder son enfant ¹	248	15	10	18	20	1	1	2
Sans emploi²	535	31	25	36	169	10	9	11
Pour garder son enfant	122	7	5	9	9	1	0	1

1. « Pour garder son enfant » correspond à l'une des réponses possibles aux questions sur les raisons principales du temps partiel et de l'inactivité proposées dans l'enquête.

2. Au chômage ou inactifs.

Lecture > 15 % des mères d'enfants de moins de 3 ans ayant déjà travaillé déclarent être à temps partiel pour garder leur(s) enfant(s), contre 1 % des pères.

Champ > Mères et pères vivant avec au moins un enfant de moins de 3 ans au domicile et ayant déjà travaillé.

Source > Insee, ERFS 2018.

Les femmes sont ainsi les principales bénéficiaires des politiques publiques visant à faciliter la réduction ou la cessation temporaire d'activité professionnelle. En particulier, plus de neuf bénéficiaires sur dix de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepae) [*encadré 1*] sont des mères (Laporte et Legendre, 2018).

La Prepae a été créée par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en remplacement du complément de libre choix d'activité (CLCA). Elle permet à un parent, ou aux deux, ayant au moins un enfant à charge de moins de 3 ans (ou de moins de 20 ans en cas d'adoption) de cesser ou de réduire leur activité professionnelle pour s'en occuper. La durée de versement dépend du nombre d'enfants à charge et de la situation familiale. Par rapport au CLCA, la

Prepave conditionne la durée de versement de la prestation à la prise du « congé parental »² par les deux parents. La réforme de 2014 visait à favoriser un meilleur partage des responsabilités parentales, avec une période de versement de la prestation réservée au second parent. Plusieurs études mettent en évidence que ce meilleur partage n'a pas eu lieu et que les comportements des pères ont très peu changé (Perivier et Verdugo, 2021 ; Laporte et Legendre, 2018).

La présente étude s'intéresse, elle, aux comportements des mères dans le contexte de cette réforme.

... et encore plus souvent les mères de plusieurs enfants

Si, par rapport aux pères, les mères sont les plus concernées par la réduction ou la cessation d'activité, c'est encore plus vrai des mères de plusieurs enfants. Parmi les mères ayant déjà travaillé et vivant avec un enfant de moins de 3 ans, celles qui ont plusieurs enfants travaillent beaucoup moins souvent à temps plein (39 %, contre 57 % des mères d'un seul enfant, soit - 18 points). Elles travaillent plus souvent à temps partiel (+ 7 points) et sont beaucoup plus souvent sans emploi (+ 12 points) [tableau 1].

Les mères de plusieurs enfants peuvent par ailleurs percevoir plus longtemps la Prepave : jusqu'à vingt-quatre mois, contre six mois au maximum pour celles d'un seul enfant (encadré 1). Ainsi peu de mères d'un seul enfant sont-elles bénéficiaires de la Prepave. Lorsque c'est le cas, elles le sont essentiellement pendant la première année de leur enfant. En 2018, parmi les mères ayant déjà travaillé, 8 % seulement de celles vivant avec un seul enfant, âgé de moins de 3 ans, perçoivent la Prepave, contre 29 % des mères ayant deux enfants ou plus. Les mères de deux enfants ou plus représentent ainsi 85 % des mères bénéficiaires de la Prepave.

Compte tenu des effectifs plus limités de mères d'un seul enfant qui reçoivent cette prestation, la suite de l'étude porte sur les mères de deux enfants ou plus dont un, au moins, a moins de 3 ans.

La première partie décrit les profils des mères en 2018 selon qu'elles sont en emploi à temps complet, en emploi à temps partiel ou sans emploi et selon qu'elles bénéficient ou non de la Prepave.

La deuxième partie s'attache à mettre en évidence les différences de comportements des mères entre 2014, avant la réforme, et 2018, après celle-ci : sont-elles plus souvent en emploi à temps complet ? Ou sans emploi sans percevoir de prestation ? Leurs comportements moyens ont-ils évolué différemment selon leurs caractéristiques sociodémographiques ?

La troisième partie s'intéresse aux mères inactives n'ayant jamais travaillé. La réduction ou la cessation d'une activité professionnelle n'est de fait possible que pour les mères ayant déjà travaillé, auxquelles s'adressent donc les prestations qui y sont associées. Néanmoins, la présence de jeunes enfants peut aussi expliquer l'inactivité des mères n'ayant jamais travaillé. Ces dernières présentent des caractéristiques particulières. Cette troisième partie expose également la situation particulière des mères qui bénéficient d'un congé parental d'éducation à temps complet, possibilité offerte par le droit du travail.

Encadré 1 • Droits et prestations pour les parents de jeunes enfants à temps partiel ou ayant cessé de travailler

Les prestations pour les parents de jeunes enfants qui travaillent à temps partiel ou ne travaillant plus

Deux prestations se succèdent : le complément de libre choix d'activité (CLCA) pour les enfants nés avant 2015, puis, à la suite de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepave) pour les enfants nés à partir de 2015.

- **Le complément de libre choix d'activité (CLCA)** vise à compenser en partie la perte de revenu liée à la réduction, voire la cessation d'activité professionnelle des parents de jeunes enfants. Il peut être perçu à taux réduit, pour les parents qui travaillent à temps partiel, ou à taux plein, pour ceux qui interrompent leur activité professionnelle. Il peut être versé dès le premier enfant, pour une durée de six mois, et pour une durée de trois ans à partir du deuxième enfant. Il faut disposer de huit trimestres de cotisations vieillesse acquis au cours des deux dernières années pour le premier enfant, des quatre dernières années pour le deuxième et des cinq dernières années à partir du troisième. Le montant perçu dépend de la quotité de temps travaillé et du nombre d'enfants : 390,52 euros pour une cessation totale d'activité, 252,46 euros pour une durée de travail inférieure ou égale à un mi-temps et 145,63 euros pour un temps partiel de 50 à 80 % (montants en vigueur du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2014).

² On parle ici de congé parental pour désigner la période de temps partiel ou d'arrêt d'activité des parents de jeunes enfants, et non du congé parental d'éducation (CPE) autorisé par le droit du travail (encadré 1). Une partie du congé parental peut être pris dans le cadre d'un CPE.

■ **La prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepare)** est soumise aux mêmes conditions d'éligibilité que le CLCA, mais la réforme conditionne la durée de versement à la prise du congé parental par les deux parents. Ainsi, pour bénéficier de la durée maximale de versement de la prestation, chacun des membres du couple doit, pendant une période, interrompre son activité professionnelle ou travailler à temps partiel. Au premier enfant, chaque parent peut bénéficier de la Prepare pendant six mois dans la limite du premier anniversaire de l'enfant ; à partir du deuxième enfant, chacun des parents peut en bénéficier pendant vingt-quatre mois dans la limite du troisième anniversaire du plus jeune des enfants. Les bénéficiaires perçoivent alors 396,01 euros par mois lors d'une cessation complète d'activité, 256,01 euros pour une activité égale au plus à un mi-temps et 147,67 euros dans le cas d'un temps partiel de 50 à 80 % (montants en vigueur du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019). La réforme avait pour but de favoriser un meilleur partage des responsabilités parentales au sein des couples, avec une période de versement de la prestation réservée au second parent, et d'améliorer le taux d'emploi des femmes, en limitant leur éloignement du marché du travail pendant une période trop longue. Pour les familles monoparentales, la durée maximale du versement n'est pas modifiée, le parent gardien peut percevoir la prestation jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

Le congé parental d'éducation

Le congé parental d'éducation (CPE) est une possibilité liée au droit du travail que peuvent mobiliser les parents salariés d'une entreprise depuis plus d'un an à la naissance ou lors de l'adoption d'un enfant. D'une durée d'un an, il est renouvelable deux fois, jusqu'aux 3 ans de l'enfant. Il permet, à l'arrivée d'un enfant dans le foyer, de réduire son activité professionnelle (congé parental d'éducation à temps partiel) ou de l'interrompre (congé parental d'éducation à temps complet) avec l'assurance de retrouver ensuite un poste équivalent. Il n'est pas rémunéré.

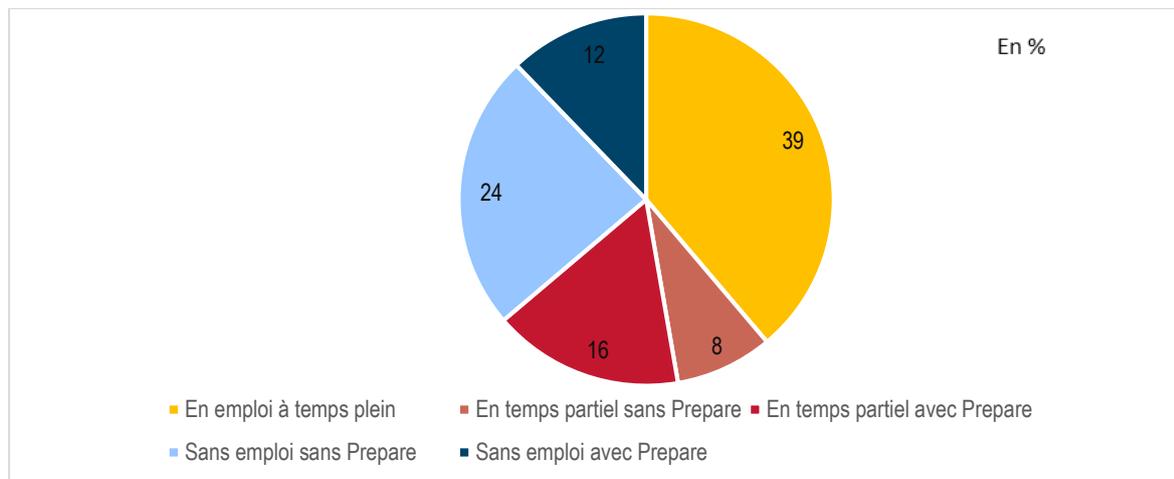
La personne en congé parental d'éducation peut faire une demande auprès de sa caisse d'allocations familiales pour percevoir la Prepare (pour les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2015). L'accès au congé parental d'éducation n'ouvre cependant pas nécessairement droit à cette prestation (Crenner, 2011). Inversement, il est possible de bénéficier de la Prepare sans avoir droit au congé parental d'éducation. En effet, les conditions d'éligibilité ne sont pas les mêmes.

■ PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES EN 2018

Comme il l'a été précisé en introduction, nous nous intéressons ici aux mères d'un enfant de moins de 3 ans ayant déjà travaillé et ayant plusieurs enfants. Selon l'ERFS, en 2018, en France métropolitaine, la majorité d'entre elles travaillent à temps partiel ou ne travaillent plus (respectivement 25 % et 36 %) [graphique 1]. Elles peuvent alors bénéficier de la Preparent, si elles remplissent les conditions d'éligibilité pour cela (encadré 1). Parmi les mères qui travaillent à temps partiel, deux sur trois perçoivent la Preparent. Parmi celles qui ne travaillent plus, seule une sur trois en bénéficie.

Nous nous attachons ci-dessous à cerner les caractéristiques, le niveau de vie et l'exposition à la pauvreté de ces mères qui travaillent à temps partiel ou qui ne travaillent plus, qu'elles bénéficient ou non de la Preparent. Nous nous concentrons d'abord sur les mères qui travaillent à temps partiel, puis sur celles qui ne travaillent plus.

Graphique 1 • Situation professionnelle des mères de jeunes enfants ayant plusieurs enfants selon qu'elles bénéficient ou non de la Preparent



Note > Du fait des arrondis, la somme des valeurs affichées ne fait pas exactement 100.

Lecture > 39 % des mères de jeunes enfants ayant plusieurs enfants et ayant déjà travaillé sont en emploi à temps plein.

Champ > Mères ayant déjà travaillé vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 3 ans.

Source > Insee, ERFS 2018.

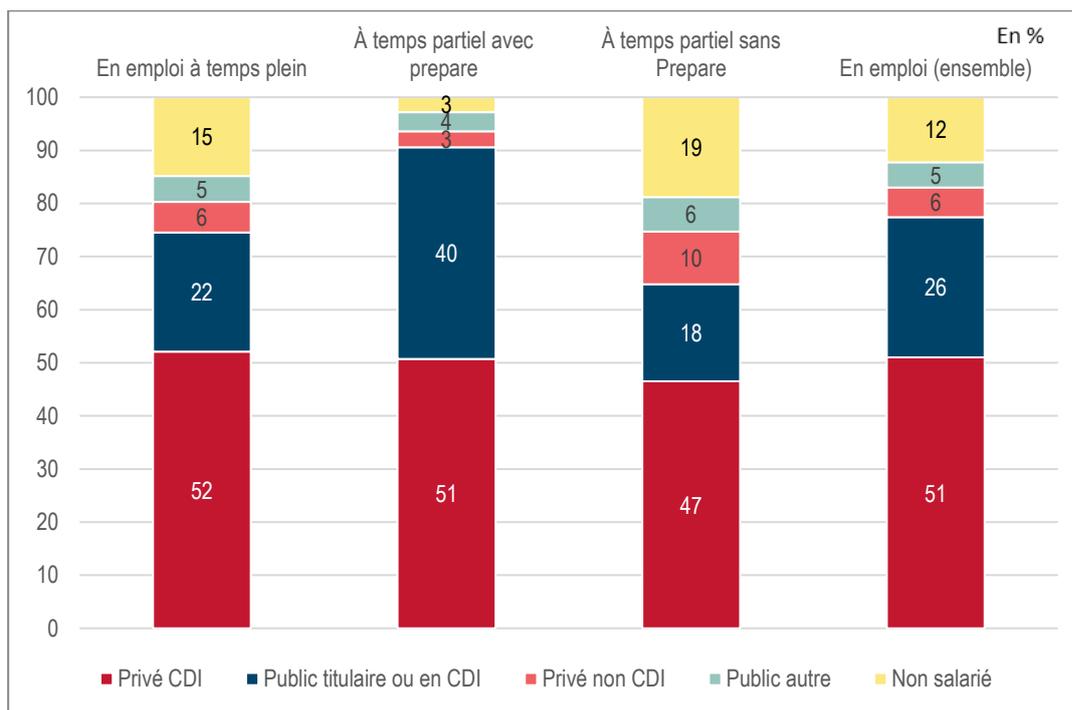
Profils des mères en emploi à temps partiel

Les mères travaillant à temps partiel qui bénéficient de la Preparent occupent des emplois plus stables

Les mères travaillant à temps partiel qui bénéficient de la Preparent ont plus souvent des emplois stables et offrant davantage de sécurité que les autres mères travaillant à temps partiel, mais aussi que celles en emploi à temps complet (graphique 2).

Elles sont par exemple presque toutes salariées : 97 %, contre 81 % des mères travaillant à temps partiel non bénéficiaires de la Preparent et 85 % de celles travaillant à temps complet. Elles sont, en particulier, beaucoup plus souvent salariées du secteur public (44 %, contre 25 % des mères en emploi à temps partiel non bénéficiaires et 27 % des mères en emploi à temps complet). Quand elles sont salariées dans le secteur privé, elles sont proportionnellement plus nombreuses à exercer un emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) que celles qui travaillent à temps complet (94 %, contre 90 %). L'écart est encore plus marqué avec les autres mères en emploi à temps partiel (82 %, soit - 12 points). De même, quand elles travaillent dans le secteur public, les mères en emploi à temps partiel bénéficiaires de la Preparent sont plus souvent fonctionnaires titulaires ou en CDI que celles qui travaillent à temps complet (92 %, contre 82 %), ces dernières étant elles-mêmes plus souvent dans cette situation que celles en emploi à temps partiel non bénéficiaires (74 %).

Graphique 2 • Situation professionnelle des mères de jeunes enfants ayant plusieurs enfants selon qu'elles bénéficient ou non de la Preparent



Note > CDI : contrat à durée indéterminée.

Lecture > 52 % des mères en emploi à temps plein sont salariées dans le privé et en CDI.

Champ > Mères ayant déjà travaillé vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 3 ans.

Source > Insee, ERFS 2018.

Cette plus grande stabilité de l'emploi des mères qui travaillent à temps partiel bénéficiaires de la Preparent peut être directement liée aux conditions d'attribution de la prestation, qui requiert par exemple d'avoir validé huit trimestres de cotisations (*encadré 1*). Elle pourrait aussi traduire d'autres caractéristiques des mères en emploi à temps partiel bénéficiaires, notamment leur âge. Elles sont en effet plus âgées que les non-bénéficiaires (89 % ont 30 ans ou plus, contre 78 %) [tableau 2], ce qui pourrait expliquer la plus grande stabilité de leur emploi. Toutefois, en contrôlant l'âge, le niveau de diplôme, le nombre d'enfants et la catégorie socioprofessionnelle des deux parents, les écarts entre les mères en emploi à temps partiel bénéficiaires de la Preparent, les non-bénéficiaires et celles qui travaillent à temps complet restent significatifs, s'agissant du type de contrat et de la nature de l'emploi (privé ou public) [annexe 1].

Tableau 2 • Autres caractéristiques sociodémographiques des mères de plusieurs enfants, dont un de moins de 3 ans, selon le fait de bénéficier ou non de la Preparent

En %	Mères en emploi			Mères sans emploi		Ensemble
	À temps plein	À temps partiel		Avec Preparent	Sans Preparent	
		Avec Preparent	Sans Preparent			
Âge						
Moins de 30 ans	12	11	22	24	30	18
De 30 à 34 ans	43	45	34	35	34	40
Plus de 34 ans	45	44	44	40	36	42
Nombre d'enfants dans le ménage						
Deux enfants	72	70	69	56	53	65
Trois enfants ou plus	28	30	31	44	47	35

Situation conjugale						
En couple	95	94	93	94	78	90
Famille monoparentale	5	6	7	6	22	10
Catégorie socioprofessionnelle du ménage						
Couples de cadres ou professions intermédiaires	33	36	27	19	8	25
Mère cadre ou profession intermédiaire, père ouvrier ou employé	15	14	11	10	7	12
Couple d'ouvriers ou employés	23	24	32	43	39	30
Mère ouvrière ou employé, père cadre ou profession intermédiaire	12	13	12	14	12	12
Père agriculteur, chef d'entreprise ou artisan	10	8	10	6	9	9
Autres	8	6	8	7	26	12

Lecture > 22 % des mères sans emploi qui ne perçoivent pas la Prepaire vivent dans une famille monoparentale.

Champ > Mères ayant déjà travaillé, vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 3 ans.

Source > Insee, ERFS 2018.

Concernant les conditions de travail, et notamment les horaires (*tableau 3*), les mères en emploi à temps partiel sans Prepaire ont moins souvent des horaires identiques d'une semaine à l'autre que celles percevant la Prepaire ou travaillant à temps complet, mais elles travaillent moins souvent sur des plages horaires atypiques comme la nuit ou le week-end.

Tableau 3 • Autres caractéristiques de l'emploi des mères de plusieurs enfants, dont un de moins de 3 ans, selon le fait de bénéficier ou non de la Prepaire

En %	À temps plein	À temps partiel avec Prepaire	À temps partiel sans Prepaire	En emploi (ensemble)
Horaires dans l'emploi principal				
À peu près semblables d'une semaine sur l'autre	72	76	67	72
Alternés : 2 x 8, 3 x 8, équipes...	5	6	2	5
Variables d'une semaine sur l'autre	20	17	28	20
Travail le week-end	36	41	25	37
Travail de nuit (entre minuit et 5 h)	11	7	3	9

Lecture > 28 % des mères qui travaillent à temps partiel et qui ne perçoivent pas la Prepaire déclarent avoir des horaires variables d'une semaine sur l'autre.

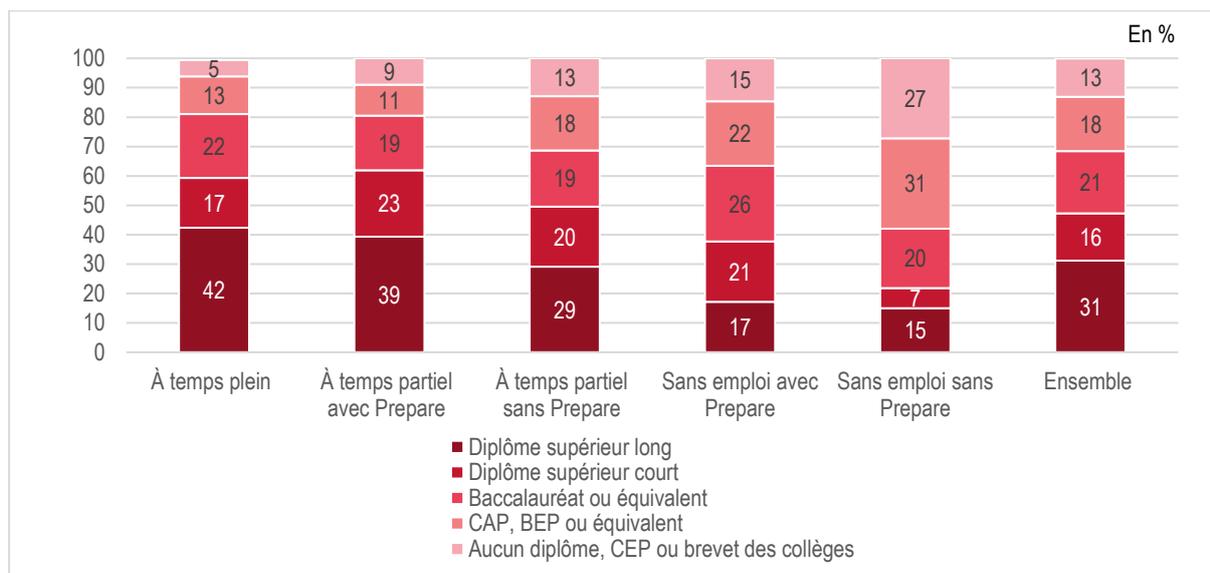
Champ > Mères en emploi vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 3 ans.

Source > Insee, ERFS 2018.

Les mères qui travaillent à temps partiel bénéficiaires de la Prepaire ont des profils proches de celles en emploi à temps complet et sont plus favorisées que les non-bénéficiaires

Les mères en emploi à temps partiel bénéficiaires de la Prepaire sont six fois sur dix diplômées de l'enseignement supérieur ; aussi souvent que celles qui travaillent à temps complet. Elles sont un peu moins souvent diplômées du supérieur long (39 %, contre 42 %) (*graphique 3*).

Graphique 3 • Diplôme des mères de plusieurs enfants, dont un de moins de 3 ans, ayant déjà travaillé selon le fait de bénéficier ou non de la Prepare



Lecture > Parmi les mères en emploi à temps partiel, 29 % de celles qui ne perçoivent pas la Prepare sont diplômées du supérieur long, contre 39 % pour celles qui en bénéficient.

Champ > Mères ayant déjà travaillé vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 3 ans.

Source > Insee, ERFS 2018.

Les mères en emploi à temps partiel qui ne bénéficient pas de la Prepare sont, quant à elles, moins souvent diplômées de l'enseignement supérieur : cinq fois sur dix. À l'inverse, elles sont plus fréquemment sans diplôme ou détentrices d'un diplôme inférieur au bac que les autres mères en emploi : respectivement trois sur dix, contre deux sur dix. Moins diplômées, elles peuvent rencontrer davantage de difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi et ne pas remplir nécessairement les conditions d'éligibilité à la Prepare. Il se pourrait également qu'elles soient moins bien informées sur ce dispositif. En contrôlant les caractéristiques de leur emploi, du nombre d'enfants et de l'âge des mères, les écarts entre niveau de diplôme restent marqués et significatifs parmi les mères en emploi selon qu'elles le sont à temps complet, à temps partiel avec prestation ou à temps partiel sans prestation (*annexe 1*).

La perception ou non d'une prestation apparaît ainsi socialement marquée, comme le confirment les catégories sociales des bénéficiaires (*tableau 2*). Quand les mères sont en emploi à temps partiel et bénéficient de la Prepare, six fois sur dix elles ou leur conjoint sont cadres ou exercent une profession intermédiaire, dans la même proportion que lorsque les mères travaillent à temps complet. En revanche, ce n'est le cas que cinq fois sur dix quand les mères sont en emploi à temps partiel sans Prepare. Dans ce cas, il est plus fréquent que les mères et leur conjoint soient ouvriers ou employés (trois sur dix, contre deux sur dix).

Niveau de vie et pauvreté des mères en emploi à temps partiel

Les mères en emploi à temps partiel sans Prepare sont trois fois plus souvent pauvres que celles qui en bénéficient

Les mères en emploi à temps partiel bénéficiaires de la Prepare ont un niveau de vie plus faible que celles qui travaillent à temps complet. La médiane des niveaux de vie est de 1 786 euros par mois, contre 1 919 euros. Mais elles ne sont pas plus exposées à la pauvreté : 6 % sont pauvres au sens monétaire, contre 5 % de celles qui travaillent à temps complet (*graphique 4*).

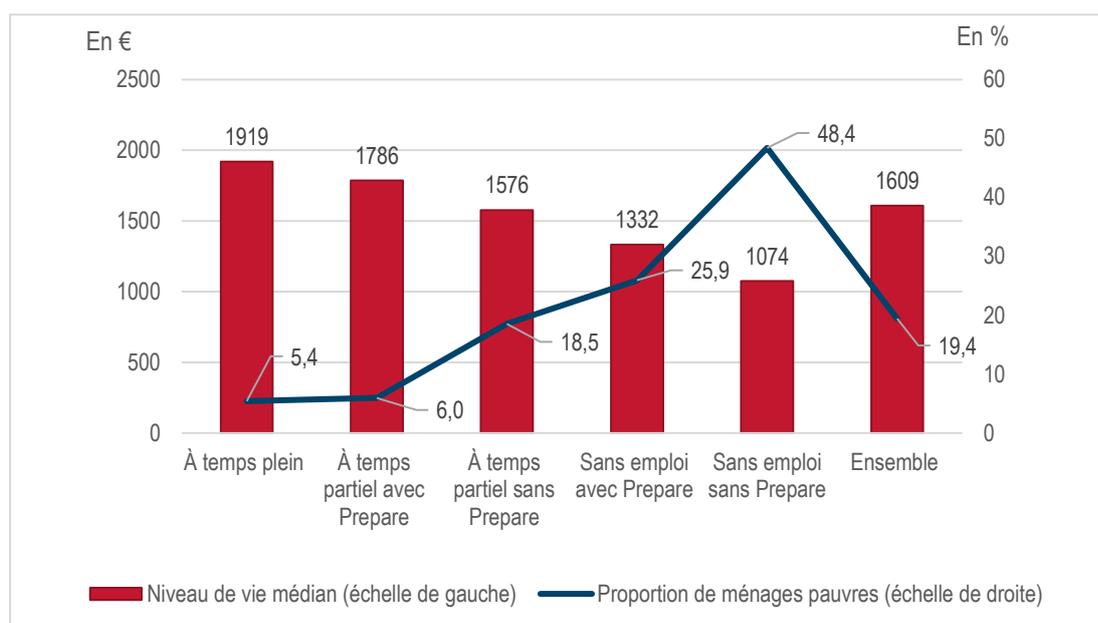
Sans le bénéfice de la Prepare, c'est-à-dire en soustrayant le montant de la Prepare aux revenus du ménage, 11 % seraient pauvres³. Cette estimation ne tient toutefois pas compte des effets de comportements liés à l'existence de la prestation,

³ Dans ce chiffrage, on ne recalcule pas le seuil de pauvreté, on soustrait seulement le montant de la Prepare aux revenus du ménage, puis on le compare au seuil national de pauvreté initial. De même, cette estimation ne prend pas en compte le fait que le ménage peut avoir accès à d'autres prestations sociales (RSA, prime d'activité) dès lors que ses revenus sont faibles. Le retrait de la Prepare peut donc amener à l'ouverture de nouveaux droits sociaux, ou à augmenter ces droits, qui ne

notamment du fait qu'une partie des mères concernées ne travailleraient pas à temps partiel sans celle-ci, ni des éventuelles prestations auxquelles elles auraient droit et pourraient recourir à la suite d'une baisse de leurs revenus.

Les mères en emploi à temps partiel sans Prepare sont, elles, trois fois plus souvent pauvres que les bénéficiaires : une mère sur cinq qui travaille à temps partiel sans Prepare est pauvre. Elles ont le niveau de vie le plus faible des mères de jeunes enfants ayant deux enfants ou plus en emploi. La médiane de leurs niveaux de vie est de 1 576 euros par mois. Cela est essentiellement dû aux spécificités de ces femmes en matière d'emploi, de diplôme, de type de famille et de nombre d'enfants. À situation familiale, niveau de diplôme et catégorie sociale donnés, les bénéficiaires de la Prepare et les non-bénéficiaires sont exposées dans des proportions comparables à la pauvreté (*annexe 1*).

Graphique 4 • Niveau de vie mensuel médian et taux de pauvreté des mères de plusieurs enfants, dont un de moins de 3 ans, selon qu'elles bénéficient ou non de la Prepare



Lecture > Les mères en emploi à temps plein ont un niveau de vie mensuel de 1 919 euros par mois et un taux de chômage de 5,4 %.

Champ > Mères ayant déjà travaillé vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 3 ans.

Source > Insee, ERFS 2018.

Plus précaires, les mères en emploi à temps partiel sans Prepare bénéficient plus souvent de la prime d'activité (24 %, contre 10 % des mères en emploi à temps partiel bénéficiaires ou de celles qui travaillent à temps complet) [*tableau 4*]. Elles appartiennent plus fréquemment à des ménages bénéficiaires de minima sociaux ou de compléments de revenus d'activité : trois fois sur dix, contre une fois sur dix pour les autres mères en emploi à temps partiel et celles à temps complet.

Tableau 4 • Recours aux minima sociaux et autres prestations des mères de plusieurs enfants, dont un de moins de 3 ans, selon le fait de bénéficier ou non de la Prepare

	Mères en emploi (en %)		Mères sans emploi (en %)		Ensemble (en %)	
	À temps plein	À temps partiel		Avec Prepare		Sans Prepare
		Avec Prepare	Sans Prepare			

sont pas estimés ici et qui peuvent jouer sur la pauvreté. Ainsi, une première estimation à partir du modèle Ines montre que, suite à la suppression de la Prepare chez les ménages bénéficiaires travaillant à temps partiel, un peu moins d'un ménage sur dix pourrait être éligible soit à la prime d'activité, soit au RSA, soit au deux, alors qu'il ne l'était pas avant.

Ménages bénéficiaires d'allocations logement	19	16	37	61	69	37
Ménages bénéficiaires d'allocations chômage	22	15	30	39	42	28
Ménages bénéficiaires des minima sociaux ou de compléments de revenus d'activité	11	10	27	24	61	26
Bénéficiaires du RSA	2	1	8	9	32	10
Bénéficiaires de la prime d'activité	10	10	24	18	40	19

Lecture > 27 % des mères qui travaillent à temps partiel ne bénéficiant pas de la Prepaire vivent dans un ménage bénéficiaire de minima sociaux.

Champ > Mères ayant déjà travaillé, vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 3 ans.

Source > Insee, ERFS 2018.

Profils des mères qui ne travaillent plus

Deux fois plus de mères sans diplôme parmi les mères qui ne travaillent plus que parmi celles en emploi à temps partiel

Les mères de plusieurs enfants dont un de moins de 3 ans qui ne travaillent plus sont plus jeunes que leurs homologues en emploi (28 % ont moins de 30 ans, contre 13 % de celles en emploi). Parmi elles, les non-bénéficiaires de la Prepaire sont plus jeunes que les bénéficiaires (30 %, contre 24 %, ont moins de 30 ans) [tableau 2]. Cela peut s'expliquer par le critère d'éligibilité relatif au nombre de trimestres de cotisation vieillesse, plus difficilement rempli par les plus jeunes. Les jeunes mères sont donc potentiellement moins nombreuses à être éligibles à la Prepaire (encadré 1). Elles vivent plus souvent avec trois enfants ou plus que les mères en emploi (cinq fois sur dix, contre trois fois sur dix), que ces dernières soient à temps partiel ou non. Par ailleurs, les mères qui ne travaillent plus sans bénéficier de la Prepaire sont bien plus souvent parents d'une famille monoparentale (dans 22 % des cas) alors que, comme les mères en emploi, la plupart des bénéficiaires sont en couple (94 %).

Un quart des mères qui ne travaillent plus n'ont pas de diplôme et un quart ont un diplôme inférieur au bac. C'est deux fois plus que les mères en emploi à temps partiel. À l'inverse, seulement deux sur dix ont un diplôme du supérieur « long », contre quatre sur dix parmi celles en emploi à temps partiel et celles en emploi à temps complet. Les mères qui ne travaillent plus et bénéficient de la Prepaire sont néanmoins plus souvent diplômées que les non-bénéficiaires : 15 % seulement n'ont pas de diplôme, contre 27 % des non-bénéficiaires et 46 % ont un diplôme de niveau bac à bac + 3, contre 27 % des non-bénéficiaires (graphique 3). On observe que ces écarts en matière de diplômes obtenus restent marqués en contrôlant l'âge de la mère, le nombre d'enfants, le type de famille, la catégorie socioprofessionnelle des parents et la nature de l'ancien emploi (annexe 1).

Des mères plus souvent employées ou ouvrières

Si les mères qui ne travaillent plus, qu'elles bénéficient ou non de la Prepaire, étaient majoritairement employées ou ouvrières avant leur arrêt d'activité (respectivement 58 % et 50 %), les bénéficiaires exerçaient deux fois plus souvent que les non-bénéficiaires un métier de cadre ou une profession intermédiaire (29 %, contre 15 %). Dans le détail, les mères qui interrompent leur activité travaillaient plus souvent que les mères encore en emploi dans les secteurs de l'industrie manufacturière, le commerce et la restauration ou l'hébergement (+ 7 points, + 6 points, + 5 points) et moins souvent dans le domaine de la santé humaine et de l'action sociale (- 14 points). Mis à part pour le commerce, ces écarts sont encore plus marqués pour les non-bénéficiaires (tableau 5). En effet, ces dernières travaillaient presque deux fois plus souvent dans l'industrie manufacturière ou dans la restauration et l'hébergement que les mères sans emploi bénéficiaires de la Prepaire (respectivement 17 %, contre 9 %, et 10 %, contre 6 %).

Tableau 5 • Secteur du dernier emploi ou d'emploi actuel des mères selon qu'elles bénéficient ou non de la Prepaire

	Mères en emploi (en %)			Mères sans emploi (en %)		Ensemble (en %)
	À temps plein	À temps partiel		Avec Prepaire	Sans Prepaire	
		Avec Prepaire	Sans Prepaire			
Non renseigné	1	0	0	2	3	2
Agriculture, sylviculture et pêche	1	1	0	1	2	1
Industrie manufacturière	9	5	5	9	17	10
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1	0	0	1	0	1

Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0	0	1	0	0	0
Construction	2	1	0	1	2	7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	11	11	10	18	16	8
Transports et entreposage	2	0	2	4	3	4
Hébergement et restauration	3	5	3	6	10	3
Information et communication	3	0	2	3	2	2
Activités financières et d'assurance	4	1	3	1	2	2
Activités immobilières	2	0	1	2	0	2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7	7	5	4	3	7
Activités de services administratifs et de soutien	5	10	3	6	10	5
Administration publique	7	6	11	7	4	8
Enseignement	10	9	13	7	8	13
Santé humaine et action sociale	27	33	36	23	12	19
Arts, spectacles et activités récréatives	1	2	1	1	1	2
Autres activités de services	4	3	3	3	5	2
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0	5	0	0	0	1

Lecture > 17 % des mères sans emploi et sans Preparent occupaient leur dernier emploi dans le secteur de l'industrie manufacturière.

Champ > Mères ayant déjà travaillé, vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 3 ans.

Source > Insee, ERFIS 2018.

Niveau de vie et de pauvreté des mères qui ne travaillent plus

Presque la moitié des mères qui ne travaillent plus et ne bénéficient pas de la Preparent sont pauvres

Parmi les ménages de deux enfants ou plus dont au moins l'un a moins de 3 ans, ceux dans lesquels la mère ne travaille plus ont les niveaux de vie les plus faibles et sont les plus exposés à la pauvreté (*graphique 4*). En particulier, quand la mère ne travaille plus sans percevoir la Preparent, près d'un ménage sur deux est pauvre, contre un quart quand elles en bénéficient.

Plus de la moitié des ménages dans lesquels la mère ne travaille plus et ne bénéficie pas de la Preparent sont ainsi bénéficiaires de minima sociaux ou de compléments de revenus d'activité (61 %), un tiers du RSA⁴ (32 %), deux tiers des allocations logement (69 %) et près de la moitié des allocations chômage (42 %), dépassant largement les proportions sur l'ensemble des ménages de deux enfants ou plus dont au moins l'un a moins de 3 ans (*tableau 4*). Quand la mère ne travaille plus et bénéficie de la Preparent, les ménages sont trois fois moins souvent bénéficiaires des minima sociaux ou de compléments de revenus d'activité (24 %).

La très forte exposition à la pauvreté des ménages dans lesquels la mère ne travaille plus et ne bénéficie pas de la Preparent est liée en partie aux caractéristiques de ces mères : leur ancienne catégorie sociale, le fait qu'elles vivent beaucoup plus souvent en famille monoparentale (*annexe 1*)...Toutefois, en contrôlant ces caractéristiques, elles restent plus exposées à la pauvreté.

L'écart de niveau de vie entre bénéficiaires de la Preparent et non-bénéficiaires est plus grand parmi celles qui ne travaillent plus que parmi les mères en emploi à temps partiel : il est plus de deux fois plus important chez les mères qui ne travaillent plus que chez celles qui travaillent à temps partiel. Mais c'est l'inverse pour l'exposition à la pauvreté : l'écart de taux de pauvreté entre bénéficiaires et non-bénéficiaires est plus élevé parmi les mères qui travaillent à temps partiel que parmi celles qui ne travaillent plus. Cela traduit en partie les différences en matière de diplôme, de type de contrat de travail, de secteur d'activité ou encore d'âge entre les mères en emploi à temps partiel avec Preparent et sans Preparent, plus marquées qu'entre les mères ayant arrêté de travailler avec et sans Preparent.

⁴ Les jeunes de 18 à 24 ans ne sont pas éligibles au RSA sauf lorsqu'ils sont parents.

■ ÉVOLUTION DES COMPORTEMENTS DES MÈRES ENTRE 2014 ET 2018

Nous nous intéressons ici aux changements éventuels des comportements des mères de plusieurs enfants avant et après la réforme qui a remplacé le CLCA par la Preparente (*encadré 1*) sans toutefois pouvoir faire un lien direct de cause à effet. Nous comparons ainsi la situation des mères en 2014, date à laquelle toutes les mères d'enfants de moins de trois ans bénéficiaires d'une prestation liée au congé parental perçoivent le CLCA, et en 2018, date à laquelle elles bénéficient dans le même cas toutes de la Preparente. Entre 2014 et 2018, les mères d'enfants de moins de 3 ans peuvent bénéficier du CLCA ou de la Preparente selon que leur plus jeune enfant est né avant ou après le 1^{er} janvier 2015.

Évolution globale

Entre 2014 et 2018, les mères de jeunes enfants travaillent plus fréquemment à temps complet

Davantage de mères de jeunes enfants ayant plusieurs enfants et ayant déjà travaillé travaillent à temps complet en 2018 qu'en 2014 (+ 8 points). Cette hausse se fait essentiellement au détriment de l'arrêt d'activité (- 6 points) et, dans une moindre mesure, au détriment du recours au temps partiel (- 2 points). Depuis 2008, et le plein effet de la mise en place du CLCA, la part de ces mères en emploi à temps complet variait peu et s'établissait autour de 30 % (*tableau 6*).

Tableau 6 • Situation professionnelle des mères de jeunes enfants ayant plusieurs enfants selon qu'elles bénéficient ou non d'une prestation de congé parental

	Mères en emploi (en %)			Mères sans emploi (en %)		Ensemble (en %)
	À temps plein	À temps partiel		Avec Preparente	Sans Preparente	
		Avec Preparente	Sans Preparente			
2018	39	16	8	12	24	100
2014	30	20	7	22	20	100
2012	31	20	7	23	19	100
2010	30	19	7	25	18	100
2008	28	16	11	26	19	100
Écart en points de pourcentage entre 2018 et 2014	8	- 4	1	- 10	4	

Lecture > Entre 2014 et 2018, la part des mères sans emploi avec Preparente est passée de 22 % à 12 %.

Champ > Mères ayant déjà travaillé, vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 3 ans.

Source > Insee, ERF 2008, 2010, 2012, 2014 et 2018.

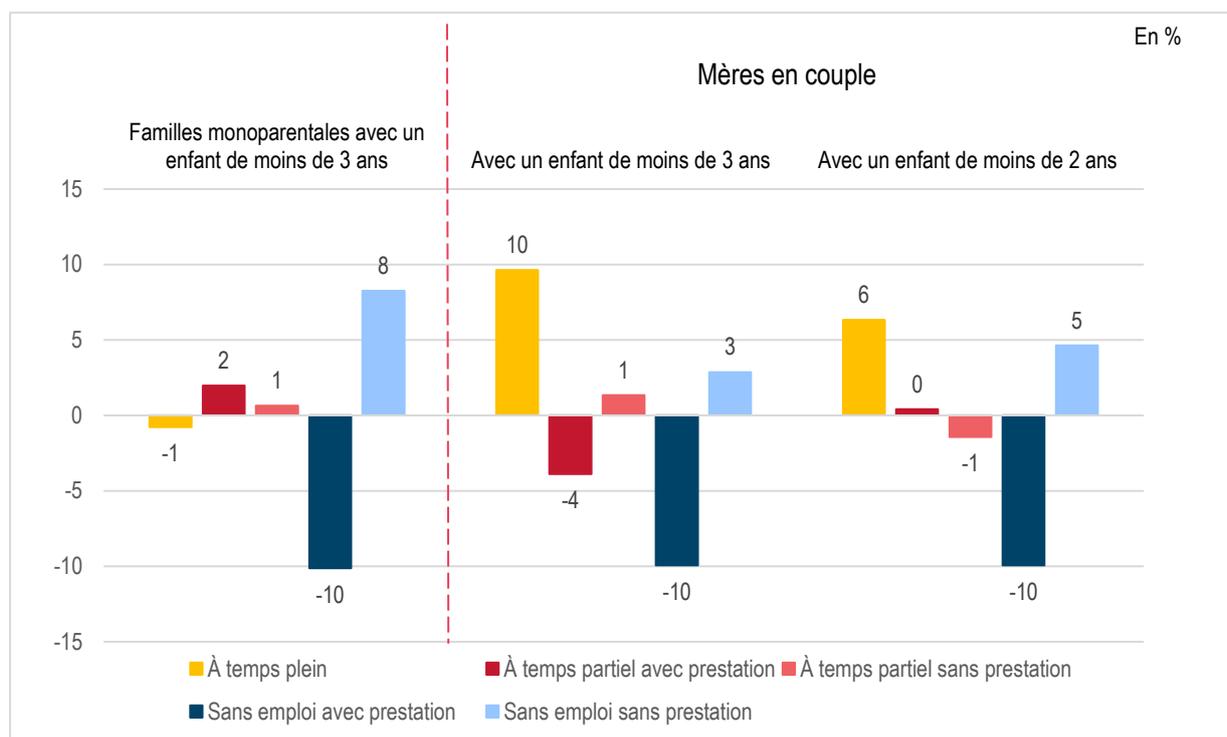
La baisse de la part de bénéficiaires de la Preparente par rapport au CLCA est, quant à elle, plus marquée que cette augmentation de l'emploi à temps complet (- 13 points). Une proportion plus importante de mères est en emploi à temps partiel ou sans emploi sans bénéficier d'une prestation (*tableau 6*). La part de bénéficiaires de CLCA était par ailleurs stable entre 2008 et 2014.

Les mères en couple peuvent dorénavant bénéficier de la Preparente pendant deux ans, alors que le CLCA pouvait être perçu jusqu'aux 3 ans de l'enfant. Ainsi, pour les mères en couple ayant des enfants de moins de 3 ans, la part des bénéficiaires diminue mécaniquement quand les mères arrivent à la fin de leurs droits. Néanmoins, parmi les mères en couple avec au moins un enfant de moins de 2 ans, qui ne sont pas concernées par la baisse de la durée de perception, la diminution de la part des bénéficiaires reste plus marquée que la hausse de l'emploi à temps complet. Pour les mères d'enfants de moins de 2 ans en couple, la part de celles sans emploi avec prestation baisse de 10 points, tandis que les pourcentages de celles en emploi à temps complet augmentent de 6 points et de 5 points pour celles sans emploi sans prestation (*graphique 5*). Par ailleurs, les mères de famille monoparentale pour qui la durée de perception n'a pas

évolué sont également moins souvent sans emploi et bénéficiaires d'une prestation et plus souvent sans emploi et sans prestation en 2018 qu'en 2014.

À l'effet mécanique lié à la baisse de la durée de la perception pourrait donc s'ajouter une baisse du recours des mères à la Preparente par rapport au CLCA. La Preparente pourrait être moins bien comprise ou moins connue que la précédente prestation, mais aussi paraître moins attractive pour les mères en couple notamment. En effet, en l'absence de partage avec son conjoint elle ne permet plus de garder son enfant jusqu'à l'entrée en maternelle. Il se peut également que la proportion de mères pouvant bénéficier de ces prestations ait baissé en lien avec l'évolution sur le marché de l'emploi.

Graphique 5 • Situation professionnelle des mères de jeunes enfants selon qu'elles bénéficient ou non d'une prestation de congé parental et selon leur situation conjugale – Écarts entre 2014 et 2018



Lecture > Parmi les mères de plusieurs enfants dont un au moins a moins de 3 ans et qui vivent en couple, la part de celles sans emploi qui bénéficient d'une prestation a baissé de 10 points entre 2014 et 2018, tandis que la part de celles qui travaillent à temps plein a augmenté de 10 points.

Champ > Mères ayant déjà travaillé vivant avec deux enfants ou plus au domicile.

Source > Insee, ERFS 2014 et 2018.

Entre 2014 et 2018, les mères de jeunes enfants sont plus souvent pauvres

Lié à la hausse de l'emploi à temps complet de ces mères d'enfants de moins de 3 ans, leur niveau de vie mensuel médian augmente (+ 4 %, contre + 1 % pour l'ensemble de la France métropolitaine). Cela rejoint les constats mis en évidence dans d'autres études (Perivier et Verdugo, 2021). Dans le même temps, les inégalités augmentent également puisque le taux de pauvreté de ces mères croît (+ 1,3 point), alors qu'il est stable sur la période pour l'ensemble de la population. Il a certes légèrement diminué pour les mères travaillant à temps complet dont la proportion a beaucoup augmenté, mais, parallèlement, davantage de mères sont sans emploi et sans prestation en 2018, catégorie qui reste de très loin la plus exposée à la pauvreté. En effet, la moitié d'entre elles sont pauvres (voir *supra*). Cette augmentation contribue ainsi fortement à l'augmentation de la pauvreté des mères de jeunes enfants.

Les évolutions entre 2014 et 2018 des comportements de recours à la prestation et des décisions par rapport à l'activité des mères ne sont pas les mêmes selon leurs caractéristiques sociales.

Évolution pour les mères les plus vulnérables par rapport à la pauvreté

Plus souvent sans emploi et sans prestation

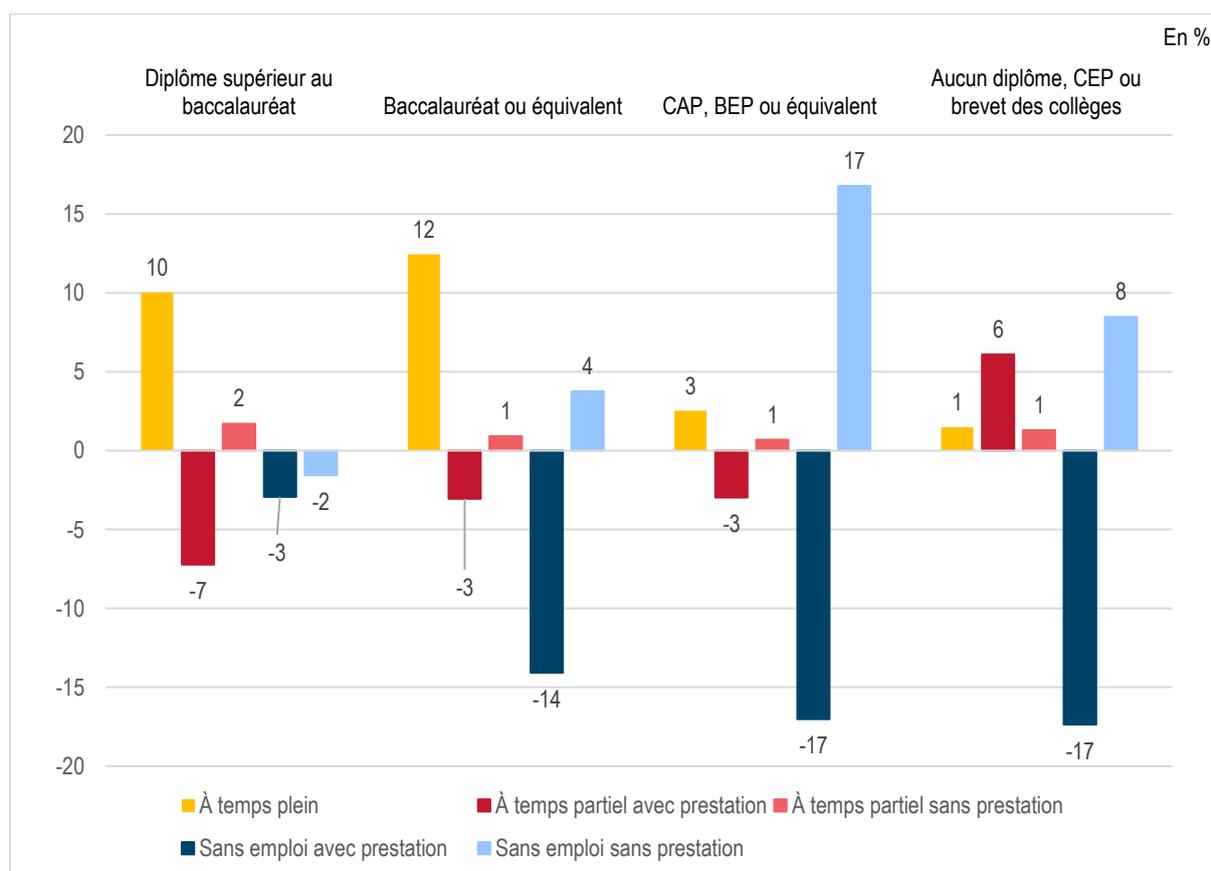
Les mères dont les caractéristiques sont les plus fréquemment associées à la pauvreté ne travaillent pas plus souvent à temps complet en 2018 qu'en 2014, mais elles sont beaucoup moins souvent bénéficiaires de la Prepa que'elles ne l'étaient du CLCA, et notamment lorsqu'elles sont sans emploi.

Pour les mères de famille monoparentale, par exemple, la part de celles sans emploi bénéficiant d'une prestation baisse de 10 points et la part de celles sans emploi sans prestation augmente de 8 points (*graphique 5*).

Il en est de même pour les moins diplômées. Ainsi, les mères titulaires d'un diplôme de niveau CAP ou BEP restent sans emploi dans des proportions comparables, mais moins souvent avec prestation (*graphique 6*). Pour les mères sans diplôme ou ayant au mieux le brevet des collèges, la part de celles sans emploi bénéficiant d'une prestation baisse elle aussi fortement et celle des sans-emploi sans prestation augmente (respectivement - 17 points et + 8 points). Mais le constat est ici plus nuancé, car ces mères sont aussi plus souvent à temps partiel et bénéficiaires d'une prestation en 2018 qu'en 2014 (+ 6 points). Ce constat est par ailleurs le même pour les mères d'enfants de moins de deux ans (*graphique 7*).

Ainsi, pour ces mères les plus exposées à la pauvreté, moins qu'un effet mécanique lié à la réduction de la durée de la perception, qui ne s'applique pas aux mères de famille monoparentale, la baisse de la part des bénéficiaires de la prestation serait à relier à une diminution de son recours et/ou à l'évolution éventuelle de la part de ces mères réunissant les conditions d'éligibilité.

Graphique 6 • Situation professionnelle des mères d'enfants de moins de 3 ans selon qu'elles bénéficient ou non d'une prestation de congé parental et selon leur diplôme – Écarts entre 2014 et 2018

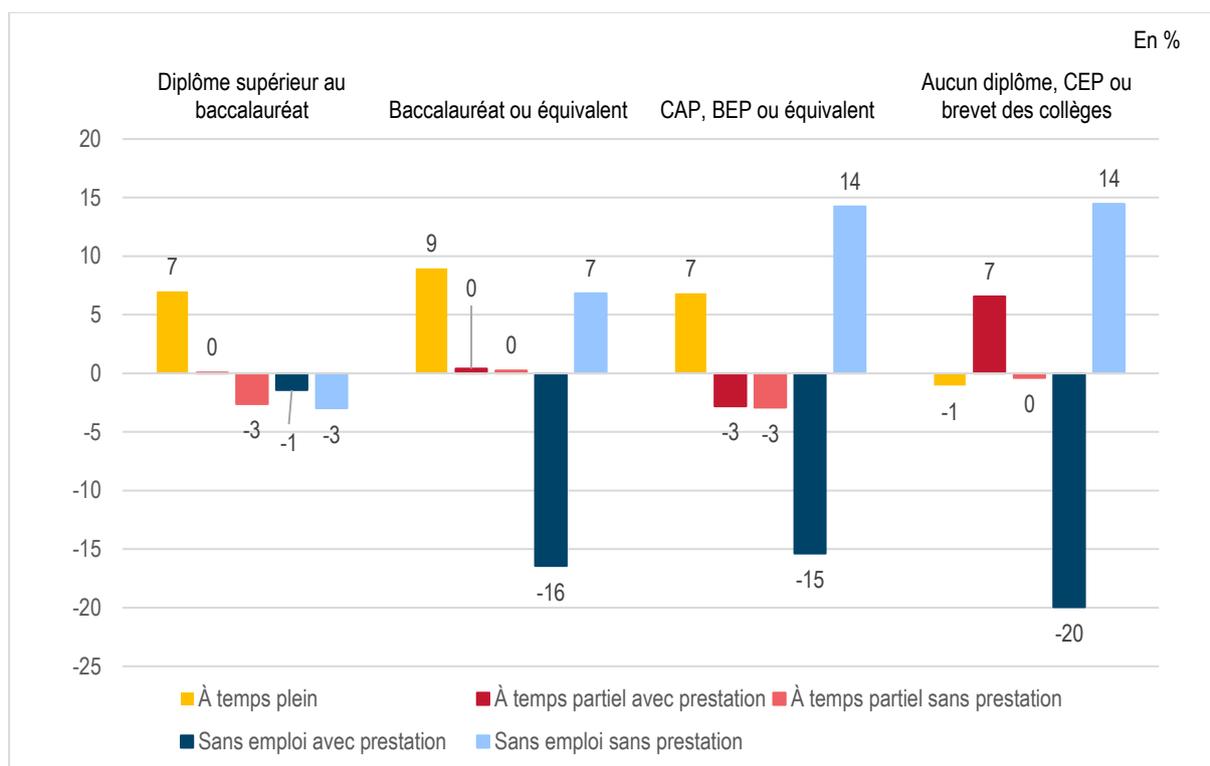


Lecture > Parmi les mères de plusieurs enfants diplômées d'un CAP, BEP ou équivalent, la part de celles sans emploi qui bénéficient d'une prestation a baissé de 17 points entre 2014 et 2018, tandis que la part de celles sans emploi et sans prestation a augmenté d'autant.

Champ > Mères ayant déjà travaillé vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 3 ans.

Source > Insee, ERFS 2014 et 2018.

Graphique 7 Situation professionnelle des mères d'enfants de moins de 2 ans selon qu'elles bénéficient ou non d'une prestation de congé parental et selon leur diplôme – Écarts entre 2014 et 2018



Lecture > Parmi les mères de plusieurs enfants diplômées d'un CAP, BEP ou équivalent, la part de celles sans emploi qui bénéficient d'une prestation a baissé de 15 points entre 2014 et 2018, tandis que la part de celles sans emploi et sans prestation a augmenté de 14 points.

Champ > Mères ayant déjà travaillé vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 2 ans.

Source > Insee, ERFS 2014 et 2018.

Évolution pour les mères des catégories sociales les plus élevées ou les plus diplômées

Moins souvent bénéficiaires d'une prestation à temps partiel et plus souvent à temps complet

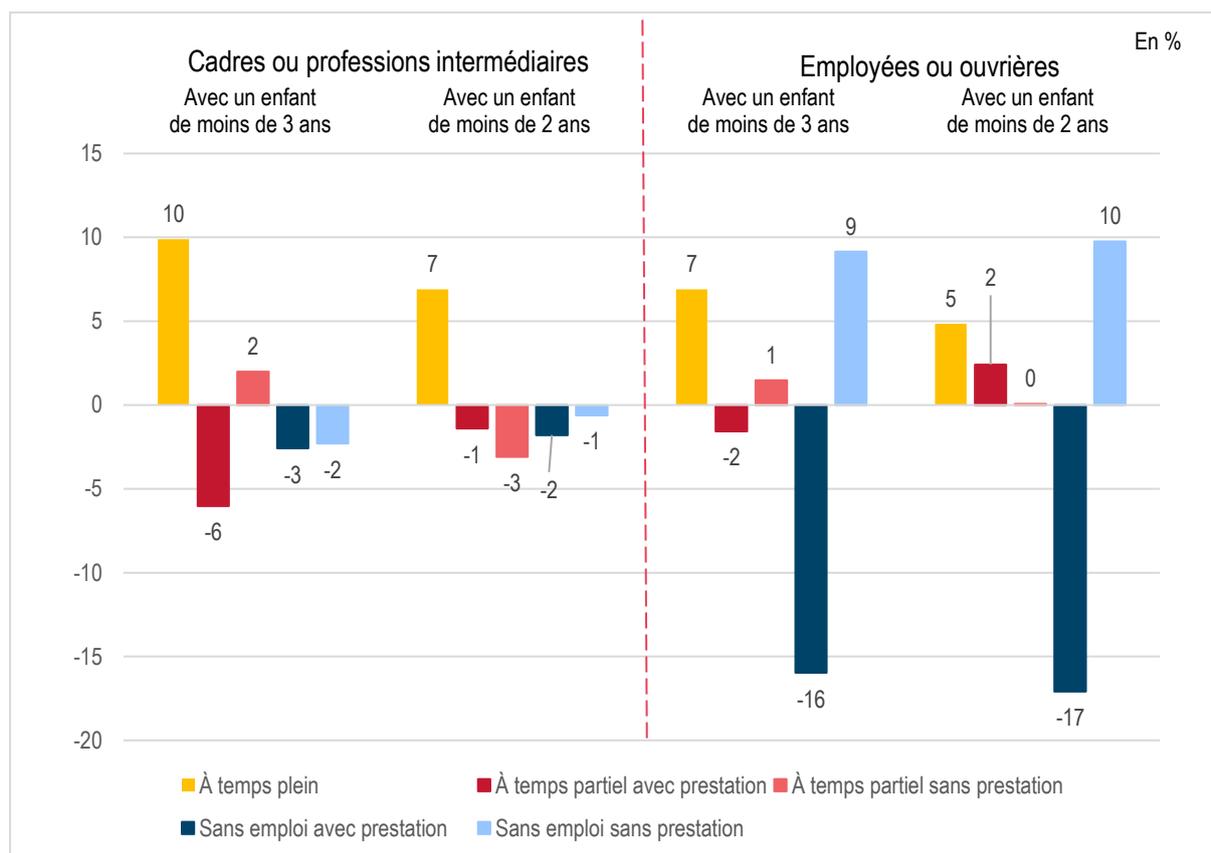
Les mères cadres ou exerçant une profession intermédiaire ou les plus diplômées ont, quant à elles, peu recours à une interruption d'activité, mais, contrairement aux autres mères, elles y ont recours dans des proportions comparables en 2018 et en 2014 : elles sont presque aussi souvent sans emploi et bénéficiaires du CLCA ou de la Preparent avant et après la réforme.

Elles sont en revanche plus souvent en emploi à temps complet qu'à temps partiel avec prestation. C'est le cas pour les mères diplômées de l'enseignement supérieur (respectivement + 10 points et - 7 points) [graphique 6] ou pour celles qui sont cadres ou professions intermédiaires (+ 10 points pour le temps complet et - 6 points pour le temps partiel avec prestation) [graphique 8], en particulier quand elles sont en couple avec un homme lui aussi cadre ou exerçant une profession intermédiaire. Cela s'illustre particulièrement dans certains secteurs ou pour certaines activités professionnelles : les enseignantes (+ 13 points pour le temps complet et - 14 points pour le temps partiel avec prestation), les mères travaillant dans le secteur de l'administration publique (+ 17 points pour le temps complet et - 16 points pour le temps partiel avec prestation).

Pour ces femmes des catégories sociales les plus élevées ou les plus diplômées, l'effet de la réduction de la durée de la perception semble important. En effet, pour les mères d'enfants de moins de 2 ans, les parts de bénéficiaires n'évoluent presque pas entre 2014 et 2018 (graphiques 7 et 8). Ainsi, par rapport à celles qui sont les moins diplômées ou en famille monoparentale, ces mères mieux insérées sur le marché du travail et/ou mieux informées diminueraient moins leurs recours, reprenant leur travail à temps complet à la fin de leurs droits, qui intervient plus tôt. Néanmoins à cet effet mécanique s'ajoute également un maintien plus important dans l'emploi à temps complet, comme en témoigne la hausse de la part des mères en emploi à temps complet parmi celles d'enfants de moins de 2 ans qui sont cadres, exercent une profession intermédiaire ou disposent d'un diplôme supérieur au bac (+ 7 points entre 2014 et 2018).

Ce report des mères les plus diplômées, ou des catégories sociales les plus élevées, du temps partiel avec prestation vers le temps complet peut expliquer en partie la baisse du niveau de vie médian des mères en emploi à temps partiel bénéficiaires d'une prestation (qui passe de 1 868 euros par mois, en euros courants, à 1 786 euros) et la hausse de leur pauvreté entre 2014 et 2018 (+ 4 points). En 2014, les femmes en emploi à temps partiel bénéficiaires du CLCA avaient le niveau de vie médian le plus élevé et le taux de pauvreté le plus bas, alors qu'en 2018 ce sont celles qui travaillent à temps complet qui présentent ces caractéristiques. Elles restent toutefois relativement favorisées par rapport aux autres mères.

Graphique 8 Situation professionnelle des mères de jeunes enfants selon qu'elles bénéficient ou non d'une prestation de congé parental et selon leur catégorie sociale – Écarts entre 2014 et 2018



Lecture > Parmi les mères de plusieurs enfants cadres ou professions intermédiaires, la part de celles avec un enfant de moins de 3 ans sans emploi qui bénéficient d'une prestation a baissé de 3 points entre 2014 et 2018, tandis que la part de celles avec un enfant de moins de 2 ans sans emploi qui bénéficient d'une prestation a baissé de 2 points.

Champ > Mères ayant déjà travaillé vivant avec deux enfants ou plus au domicile.

Source > Insee, ERFS 2014 et 2018.

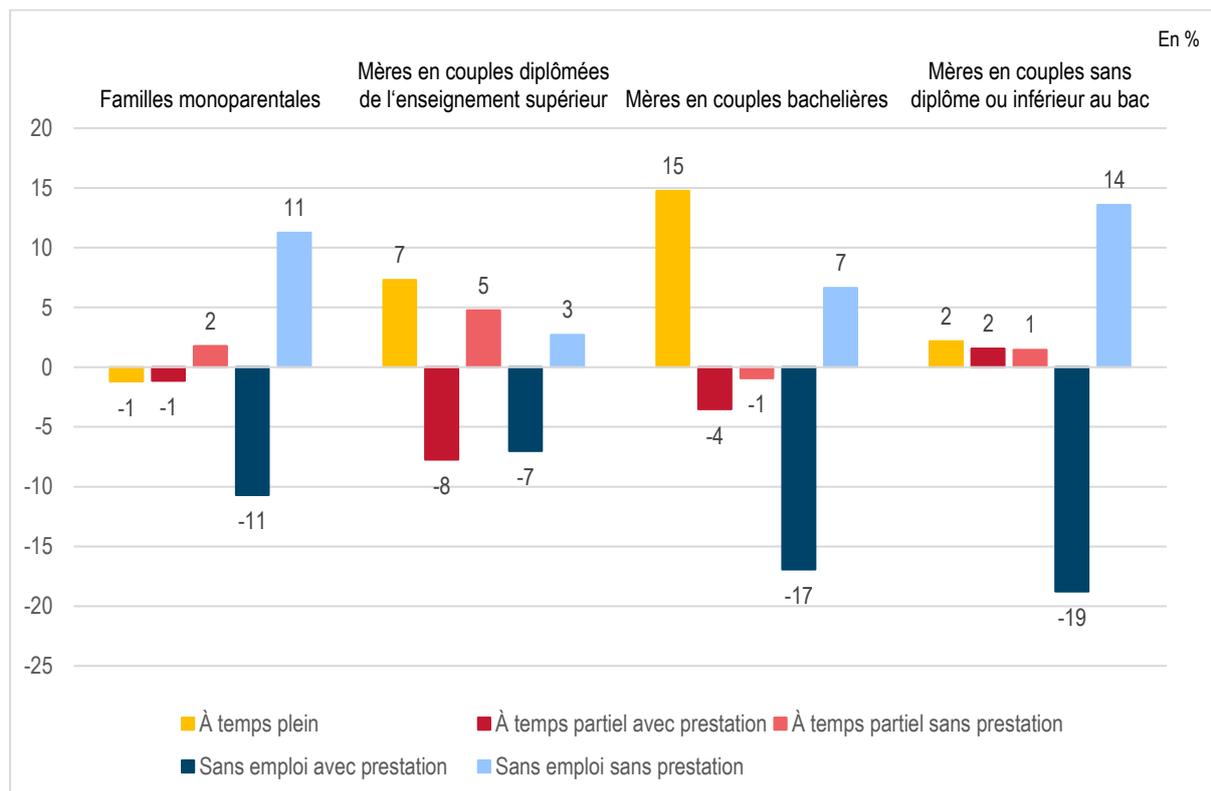
Évolutions pour les mères présentant un profil intermédiaire

Moins souvent sans emploi bénéficiaires d'une prestation et plus souvent en emploi

La hausse de la part des mères en emploi à temps complet après la réforme est aussi le fait des mères présentant un profil social « intermédiaire ». C'est-à-dire celles qui ne sont ni les plus exposées à la pauvreté comme les mères de familles monoparentales ou les moins diplômées ni celles aux catégories socioprofessionnelles ou diplômées les plus élevées. Dans le même temps, la proportion de ces mères sans emploi et bénéficiant d'une prestation diminue. Ainsi la part des bachelières en emploi à temps complet augmente de 12 points et la part de celles sans emploi bénéficiaires d'une prestation baisse de 14 points.

La différence entre les mères les plus vulnérables à la pauvreté (c'est-à-dire celles en familles monoparentales, les moins diplômées...) et celles aux profils intermédiaires est particulièrement marquée parmi les mères employées ou ouvrières. Globalement, ces dernières sont moins souvent sans emploi en bénéficiant d'une prestation liée au congé parental en 2018 qu'en 2014 (- 16 points) et plus souvent en emploi (+ 7 points) et sans emploi et sans prestation (+ 9 points). Le constat est le même pour les mères employées ou ouvrières ayant un enfant de moins de 2 ans, indiquant que, pour ces mères également, d'autres enjeux sont à l'œuvre que le seul effet mécanique lié à la réduction de la durée de perception (*graphique 8*). Mais les mères employées ou ouvrières constituent un groupe relativement hétérogène. Les plus vulnérables, par exemple celles qui vivent en famille monoparentale ou en couple, mais ayant un diplôme inférieur au bac ou qui ne sont pas diplômées, sont plus souvent sans emploi sans prestation. A contrario, celles en couple et bachelières sont plus souvent en emploi (*graphique 9*).

Graphique 9 • Situation professionnelle des mères de jeunes enfants employées ou ouvrières, selon qu'elles bénéficient ou non d'une prestation de congé parental et selon leur diplôme et leur situation conjugale – Écarts entre 2014 et 2018



Lecture > Parmi les mères employées ou ouvrières de plusieurs enfants en couple et bachelières, la part de celles sans emploi et bénéficiant d'une prestation a baissé de 17 points entre 2014 et 2018 tandis que la part de celles en emploi à temps plein est en hausse de 15 points.

Champ > Mères employées ou ouvrières ayant déjà travaillé vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 3 ans.

Source > Insee, ERFS 2014 et 2018.

■ FOCUS SUR DEUX SITUATIONS

Les mères n'ayant jamais travaillé

Sept mères sur dix n'ayant jamais travaillé sont pauvres

En 2018, 146 000 mères d'enfants de moins de 3 ans, quel que soit le nombre total de leurs enfants, n'ont jamais travaillé. Elles représentent 8 % des mères d'enfants de moins de 3 ans et 21 % de celles sans emploi. Leurs ménages sont particulièrement exposés à la pauvreté : sept sur dix sont pauvres, alors que c'est le cas du tiers des mères de jeunes enfants qui ne travaillent plus mais qui avaient déjà travaillé par le passé (inactives, au chômage ou en congé parental d'éducation) et de deux mères sur dix parmi l'ensemble des mères de jeunes enfants.

Elles présentent des caractéristiques qui les fragilisent financièrement. Elles sont majoritairement sans aucun diplôme : 55 % n'ont pas de diplôme, contre 20 % parmi les mères qui ne travaillent plus. Elles sont également plus jeunes que les autres mères : 44 % d'entre elles ont moins de 30 ans, contre 15 % parmi celles qui ne travaillent plus.

Plus fréquemment des familles nombreuses

Elles vivent aussi beaucoup plus souvent en famille nombreuse, voire très nombreuse : la moitié vivent avec trois enfants ou plus et en particulier un quart avec quatre enfants ou plus, contre respectivement un tiers et un peu plus d'une sur dix parmi celles qui ne travaillent plus mais avaient déjà travaillé par le passé. Elles représentent ainsi une part plus importante des mères de jeunes enfants ayant plusieurs enfants (10 %).

À nombre d'enfants comparable, elles sont plus souvent pauvres que celles qui ne travaillent plus. En effet, sept sur dix sont pauvres quel que soit le nombre de leurs enfants. Pour celles qui ne travaillent plus, c'est le cas d'une mère sur dix lorsqu'elles ont un ou deux enfants, de quatre mères sur dix lorsqu'elles ont trois enfants et de six mères sur dix lorsqu'elles en ont quatre ou plus. Les mères n'ayant jamais travaillé ne vivent pas plus souvent en famille monoparentale que les mères qui ne travaillent plus.

Les mères en congé parental d'éducation à temps complet

Des mères plus souvent diplômées ou cadres que les autres mères qui ne travaillent plus

Le congé parental d'éducation est un droit du travail accordé aux parents, qui leur permet de réduire ou d'arrêter leur activité professionnelle suite à la naissance ou à l'adoption d'un enfant et sous certaines conditions (*encadré 1*). Comme pour la Prepara, il est massivement pris par les mères (Crenner, 2011). Il n'est cependant pas nécessairement accompagné d'une perception de la Prepara (et inversement), les critères d'éligibilité n'étant pas les mêmes. Il peut être pris à temps partiel ou à temps complet.

En 2018, un peu plus de 76 000 mères déclarent être en congé parental d'éducation à temps complet et, parmi elles, plus de 82 % perçoivent la Prepara, soit environ quatre mères sur dix qui ne travaillent plus et perçoivent la Prepara (*graphique 10*). Proportionnellement, elles sont donc beaucoup plus nombreuses à bénéficier de la Prepara que les autres mères ayant réduit ou arrêté leur activité professionnelle. Elles représentent environ 16 % des mères ayant au moins deux enfants, dont au moins un de moins de 3 ans, et qui ne travaillent plus.

Ces femmes n'exerçaient pas plus souvent un métier de cadre ou une profession intermédiaire ou ne vivent pas plus souvent en couple avec une personne occupant ce type de poste que l'ensemble des mères de deux enfants ou plus, dont un de moins de 3 ans (respectivement 33 %, contre 37 %, et 37 %, contre 38 %). Mais elles sont plus souvent dans cette configuration que les autres mères qui ne travaillent plus. De plus, 47 % d'entre elles sont diplômées du supérieur, soit un peu moins que leurs homologues en emploi, mais davantage que les autres mères qui ne travaillent plus. Elles paraissent socialement un peu plus favorisées que les autres mères sans emploi.

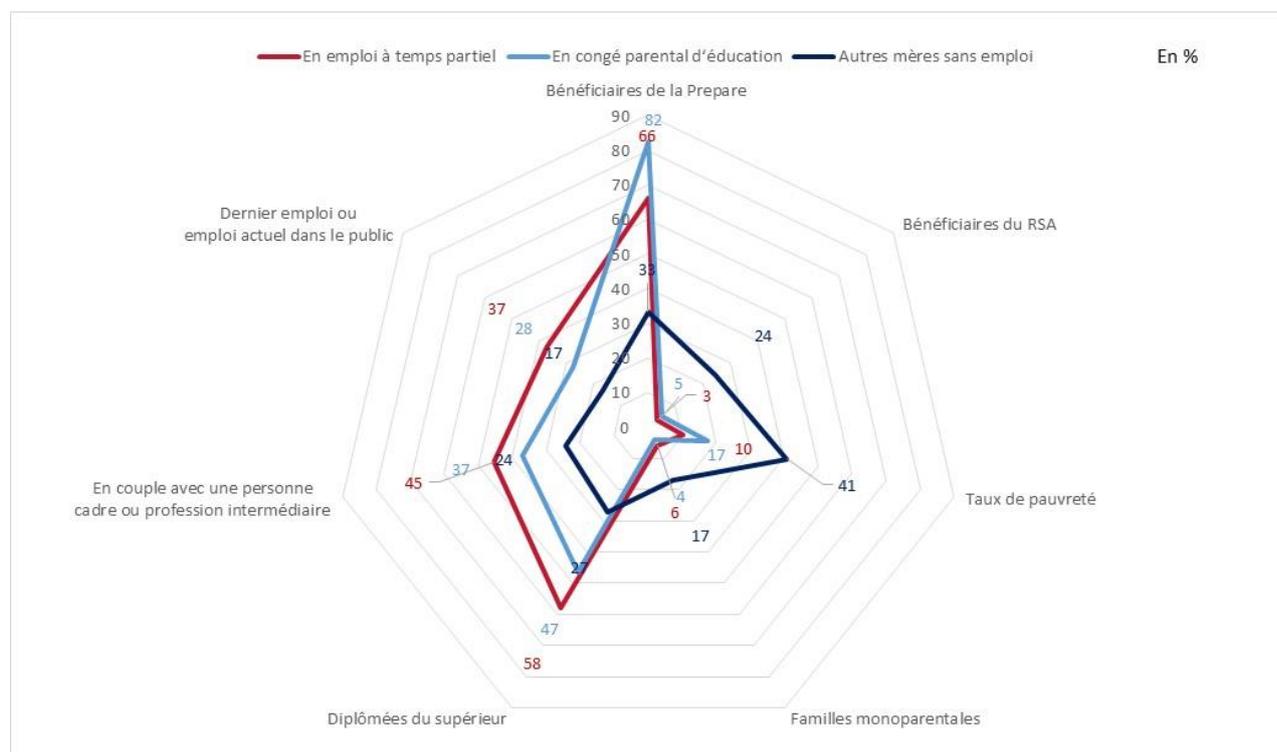
Des mères deux fois et demie moins souvent pauvres que les autres mères qui ne travaillent plus

Leur niveau de vie médian mensuel est de 1 470 euros en 2018. Comparativement aux mères en emploi qui ont au moins deux enfants dont un de moins de 3 ans, leur niveau de vie est plus faible, même par rapport à celles qui travaillent à temps partiel sans Prepara. Mais il reste plus important que celui des autres mères qui ne travaillent plus, y compris celui des autres mères qui bénéficient de la Prepara.

Elles sont également moins souvent pauvres que les autres mères qui ne travaillent plus ou que celles en emploi à temps partiel sans Prepare : 17 % sont pauvres et, mis à part pour les allocations logement, elles appartiennent à des ménages moins souvent bénéficiaires de prestations de solidarité que l'ensemble de la population étudiée. En particulier, elles perçoivent moins souvent une prestation de solidarité que les mères qui ne travaillent plus ou encore que celles en emploi à temps partiel sans Prepare. Par exemple, 5 % de ces ménages touchent le RSA (contre 10 % pour l'ensemble de la population), soit un chiffre inférieur à tous les autres profils, sauf celui des mères en emploi à temps partiel avec Prepare.

La proportion de celles qui perçoivent une prestation est, comme pour l'ensemble des mères ayant arrêté leur activité, plus faible en 2018 qu'en 2014 (- 13 points). Cette diminution suit une baisse tendancielle déjà mise en évidence (Auzel, Rance et Remy, 2019).

Graphique 10 • Comparaison des mères en congé parental d'éducation à temps complet avec les autres mères sans emploi et les mères en emploi à temps partiel



Lecture > 82 % des mères en congé parental d'éducation perçoivent la Prepare, contre 66 % des mères en emploi à temps partiel et 33 % des autres mères sans emploi.

Champ > Mères ayant cessé ou réduit leur activité vivant avec deux enfants ou plus au domicile et dont un, au moins, a moins de 3 ans.

Source > Insee, ERFS 2018.

■ CONCLUSION

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a modifié la prestation destinée aux parents de jeunes enfants qui travaillent à temps partiel ou qui cessent de travailler et a conduit à passer du CLCA à la Preparent. La réforme conditionne la durée de versement de la Preparent à la prise du congé parental par les deux parents. Elle avait pour but de favoriser un meilleur partage des responsabilités parentales au sein des couples, avec une période de versement de la prestation réservée au second parent, et à améliorer le taux d'emploi des femmes, en limitant leur éloignement du marché du travail pendant une période trop longue.

Les études déjà publiées (Perivier et Verdugo, 2021 ; Laporte et Legendre, 2018) montrent que les pères ont néanmoins peu modifié leur comportement et restent très marginalement bénéficiaires de ces prestations.

Qu'en est-il des mères et en particulier des mères de plusieurs enfants, principales bénéficiaires de ces prestations ?

En 2018, les mères de plusieurs enfants, dont un de moins de 3 ans, qui ne travaillent plus sont le plus souvent d'anciennes employées ou ouvrières et ont moins souvent un diplôme que les mères en emploi, qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel. Un quart sont sans diplôme. Celles qui bénéficient de la Preparent sont néanmoins plus souvent diplômées que les non-bénéficiaires : 15 % seulement n'ont pas de diplôme, contre 27 % des non-bénéficiaires. Par ailleurs, les mères qui ne travaillent plus sans percevoir la Preparent sont bien plus souvent parents d'une famille monoparentale (dans 22 % des cas) alors que, comme les mères en emploi, la plupart des bénéficiaires sont en couple (94 %). Les mères qui ne travaillent plus ont les niveaux de vie les plus faibles et sont les plus exposées à la pauvreté (si l'on met à part les mères qui n'ont jamais travaillé). En particulier, quand la mère ne travaille plus sans percevoir la Preparent, près d'un ménage sur deux est pauvre. Les mères sans emploi apparaissent donc comme les mères les moins favorisées.

Les mères de plusieurs enfants bénéficiaires de la Preparent qui travaillent à temps partiel apparaissent quant à elles plus favorisées socialement. Elles ont un diplôme de l'enseignement supérieur aussi fréquemment que les mères en emploi à temps complet et plus fréquemment que les autres mères travaillant à temps partiel. De même, elles ou leur conjoint exercent aussi souvent un emploi de cadre ou une profession intermédiaire que les mères en emploi à temps complet. De plus, ce sont elles qui occupent les emplois les plus stables : plus souvent en CDI, plus souvent dans le secteur public... Ainsi, si les mères qui travaillent à temps partiel bénéficiaires de la Preparent ont un niveau de vie plus faible en moyenne que celles en emploi à temps complet, imputable à la réduction de leur temps de travail, elles ne sont pas plus exposées à la pauvreté : 6 % sont pauvres, contre 5 % de celles en emploi à temps complet.

En 2014, cette situation était encore plus marquée. Les femmes en emploi à temps partiel bénéficiaires du CLCA avaient le niveau de vie médian le plus élevé et le taux de pauvreté le plus bas. Entre 2014 et 2018, les mères les plus favorisées socialement sont en effet plus souvent en emploi à temps complet et moins souvent en emploi à temps partiel avec prestation. C'est le cas pour les mères diplômées de l'enseignement supérieur (respectivement + 10 points et - 7 points) ou pour celles en couple avec un conjoint cadre ou profession intermédiaire (+ 11 points pour le temps complet et - 7 points pour le temps partiel avec prestation). Pour ces mères des catégories sociales les plus élevées ou les plus diplômées, l'effet de la réduction de la durée de la perception semble important. En effet, pour les mères d'enfants de moins de 2 ans, les parts de bénéficiaires n'évoluent presque pas entre 2014 et 2018 (*graphique D*). Néanmoins à cet effet mécanique s'ajoute également un maintien plus important dans l'emploi à temps complet. En effet, la part des mères d'enfants de moins de 2 ans en emploi à temps complet augmente parmi les cadres ou celles exerçant une profession intermédiaire ou disposant d'un diplôme supérieur au bac (+ 7 points entre 2014 et 2018). Ce report pourrait expliquer en partie la baisse du niveau de vie médian des mères en emploi à temps partiel bénéficiaires d'une prestation (qui passe de 1 868 euros par mois à 1 786 euros) et la hausse de leur taux de pauvreté entre 2014 et 2018 (+ 4 points).

Au contraire, les mères les plus vulnérables par rapport à la pauvreté ne travaillent pas plus souvent à temps complet en 2018 qu'en 2014, mais elles sont beaucoup moins souvent bénéficiaires de la Preparent qu'elles ne l'étaient du CLCA, et notamment lorsqu'elles sont sans emploi. Pour les mères de famille monoparentale ou les titulaires d'un diplôme de niveau CAP ou BEP, par exemple, la part de celles sans emploi bénéficiant d'une prestation baisse respectivement de 10 et 17 points, et la part de celles sans emploi et sans prestation augmente respectivement de 8 et 17 points. Pour les mères sans diplôme ou ayant au mieux le brevet des collèges, c'est également vrai même si la forte baisse des bénéficiaires sans emploi (- 17 points) est en partie compensée par la hausse de celles travaillant à temps partiel bénéficiaires de la Preparent (+ 6 points). Mais, pour ces mères les plus exposées à la pauvreté, moins qu'un effet mécanique lié à la réduction de la durée de la perception, qui ne s'applique pas aux mères de famille monoparentale, la baisse de la part des bénéficiaires de la prestation serait à relier à une diminution de son recours et/ou à l'évolution éventuelle de la part de ces mères réunissant les conditions d'éligibilité. Les mères présentant un profil « intermédiaire » sont moins souvent sans emploi bénéficiaires d'une prestation et plus souvent en emploi. La part des bachelières en emploi à temps complet augmente ainsi de 12 points, tandis que la part de celles sans emploi bénéficiaires d'une prestation baisse de 14 points. La diminution de la durée de la perception de la prestation, liée au non-partage de cette dernière entre les parents, pourrait expliquer ce phénomène. Toutefois, ces écarts persistent pour les mères ayant au moins un enfant de moins de 2 ans, indiquant que d'autres enjeux sont à l'œuvre pour elles aussi.

Ainsi, globalement, les mères d'au moins deux enfants, dont un de moins de 3 ans, sont plus nombreuses en emploi à temps complet en 2018 qu'en 2014 et leur niveau de vie augmente. Mais les inégalités augmentent également puisque le taux de pauvreté de ces mères croît (+ 1,3 point), alors qu'il est stable sur la période pour l'ensemble de la population. Il a certes légèrement diminué pour les mères travaillant à temps complet dont la proportion a beaucoup augmenté, mais, parallèlement, davantage de mères sont sans emploi et sans prestation en 2018, et ce surtout parmi les mères les moins diplômées et les moins qualifiées, ainsi que parmi les mères de famille monoparentale.

■ SOURCE ET MÉTHODES

L'étude s'appuie sur l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Insee et porte sur les ménages ayant au moins un enfant de moins de 3 ans.

L'enquête ERFS constitue la source de référence sur les niveaux de vie et la pauvreté monétaire en France métropolitaine. Elle s'appuie sur un échantillon représentatif des ménages vivant dans un logement ordinaire en France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi, sur leurs déclarations fiscales et des données portant sur les prestations qu'ils ont perçues de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les informations disponibles permettent donc d'établir la situation d'activité d'un individu, mais également ses ressources et la composition du ménage dans lequel il vit.

Les situations d'activité sont bien décrites dans l'ERFS à partir de l'enquête Emploi. Le montant de Prepare (ou de CLCA) est également disponible de façon annuelle au niveau du ménage. Dans certains ménages, le montant de la prestation est non nul alors que la mère se déclare en emploi à temps plein. Dans ce cas, si le montant est supérieur aux trois quarts du montant annuel reçu dans le cadre d'un arrêt complet de l'activité, nous avons considéré que l'autre conjoint en est le bénéficiaire, et lorsque le montant est inférieur, nous avons considéré que la mère est sortie du dispositif en cours d'année. Elle est alors classée, dans les deux situations, comme mère en emploi à temps plein. Les mères en emploi à temps partiel ou en arrêt dont le ménage bénéficie d'un montant non nul de prestation sont d'office classées comme bénéficiaires.

La majeure partie de l'étude est centrée sur les mères de deux enfants ou plus, dont le plus jeune a moins de 3 ans, ayant déjà travaillé. Le « profil » de ces mères est étudié selon qu'elles sont en emploi à temps complet, en emploi à temps partiel, en distinguant avec ou sans Prepare, et sans emploi, en distinguant avec ou sans Prepare. Pour vérifier que les écarts observés ne proviennent pas uniquement d'effets de composition, les résultats sont contrôlés à partir d'un modèle de régression logistique polytomique non ordonnée, avec comme « variable expliquée » une variable dont les modalités correspondent aux cinq situations évoquées et comme « variables explicatives » différentes caractéristiques sociodémographiques. D'autres modèles, notamment pour analyser l'influence de la prestation sur la pauvreté, ont été réalisés (*annexe 1*).

■ POUR EN SAVOIR PLUS

Ananian, S. (2010, mai). L'activité des mères de jeunes enfants depuis la mise en place du complément de libre choix d'activité. DREES, *Études et Résultats*, 726. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/er726-2.pdf>

Auzel, G., Rance, E., Remy, F. (2019, avril). Mission d'évaluation du congé parental d'éducation et de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas). <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2018-124R-2.pdf>

Collombet, C. (2016, 1^{er} et 2^e trimestres). Histoire des congés parentaux en France. Une lente sortie du modèle de rémunération de la mère au foyer. *Revue des politiques sociales et familiales*, 122, 111–122. https://www.persee.fr/doc/AsPDF/caf_2431-4501_2016_num_122_1_3168.pdf

Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (2019, février). Voies de réforme des congés parentaux dans une stratégie globale d'accueil de la petite enfance. Rapport adopté par le Conseil de la famille. https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/2019_HCFEA_Rapport_Conges_PreParE_VF-2.pdf

Crenner, E. (2011, février). Prendre un congé parental total : une décision qui dépend essentiellement du nombre d'enfants et de l'emploi occupé auparavant. DREES, *Études et Résultats*, 751. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/er751.pdf>

Laporte, C., Legendre, E. (2018, décembre). Bilan de la Prepare : une prestation moins utilisée, rarement partagée et toujours peu attractive auprès des pères. *L'essentiel*, CNAF, 183. <https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/essentiel%20-%20Prepare2.pdf>

Périvier, H., Verdugo, G. (2021, avril). Cinq ans après la réforme du congé parental (PreParE), les objectifs sont-ils atteints ? *Policy Brief*, OFCE, 88. <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2021/OFCEpbrief88.pdf>

Annexe 1. Modélisations

Plusieurs modèles ont été réalisés pour contrôler d'éventuels effets de compositions : caractéristiques des profils⁵ (tableau A), de façon spécifique pour les mères en emploi (tableau B), du fait d'être pauvre parmi les femmes en emploi à temps partiel (tableau C) et parmi celles sans emploi (tableau D).

Les variables relatives à l'âge, au nombre d'enfants de moins de 18 ans présents dans le ménage, au type de famille, au diplôme, à la nature de l'emploi ou de l'ancien emploi, au contrat de travail et à l'interaction de la catégorie socioprofessionnelle de la mère et celle du conjoint sont intégrées dans les modèles lorsque cela se justifie comme variables « explicatives ».

Les modalités de référence correspondent toujours à la catégorie la plus nombreuse de la variable, soit respectivement : les mères en emploi à temps complet s'agissant du profil dans le modèle sur la pauvreté et, pour l'ensemble des modèles, avoir deux enfants (contre plus de trois), être âgées de 30 à 34 ans (contre moins de 30 ans ou 35 ans ou plus), vivre en couple (pour distinguer des familles monoparentales), être diplômées du bac (alors qu'elles peuvent être sans diplôme, avoir un CAP ou un BEP, un diplôme du supérieur court ou long), travailler dans le privé (l'autre modalité étant l'emploi dans le public), en CDI (contre les autres contrats), être employées ou ouvrières (les deux autres modalités étant « cadres ou professions intermédiaires » et « autres »), être en couple avec un ouvrier ou un employé (contre être en couple avec une personne cadre ou profession intermédiaire, et les autres croisements). Cela permet, entre autres, de comparer les profils de réduction ou d'interruption de l'emploi avec les mères qui restent à temps plein. Dans certains cas, les modèles sont réalisés uniquement sur les mères en emploi (par exemple lors de l'analyse de l'influence du type de contrat) ou sur les mères sans emploi. Les variables sont significatives, sauf lorsque cela est précisé, au seuil de 5 % *a minima*.

Modèles sur les types de « profil » et leurs caractéristiques

L'objectif de ces régressions logistiques multinomiales est d'analyser l'influence de certaines caractéristiques sur le fait d'appartenir aux différentes catégories de mères.

Encadré A • Régression logistique multinomiale : une généralisation de la régression logistique binomiale

La régression logistique multinomiale consiste à modéliser une variable « à expliquer » qualitative présentant plusieurs modalités qui ne sont pas ordonnées. C'est une généralisation de la régression logistique avec une variable à expliquer binaire. Dans les deux cas, ce type de régression permet de vérifier que les écarts observés ne reflètent pas des effets de compositions, mais qu'ils restent bien significatifs à caractéristiques identiques. Par abus de langage, les expressions « toutes choses égales par ailleurs » ou encore « à caractéristiques identiques » sont employées lorsque l'effet propre d'une caractéristique, c'est-à-dire une variable « explicative », est isolé à l'aide des modèles.

Dans cette étude, ce type de régression permet de contrôler la corrélation des caractéristiques socioéconomiques des mères avec leurs profils. Le profil de référence correspond à celui d'une mère en emploi à temps complet. Les probabilités sont donc estimées pour les autres profils en référence à celui-ci, selon chaque variable et modalités associées.

Deux modèles ont été notamment testés, l'un sur l'ensemble des mères en retenant l'âge, le nombre d'enfants, la nature de l'emploi ou de l'ancien emploi et le croisement de la catégorie socioprofessionnelle des deux parents. L'autre porte uniquement sur les mères en emploi pour contrôler l'influence de la stabilité de l'emploi sur le fait de percevoir la prestation, en intégrant le type de contrat de travail en plus des variables précédemment citées. Dans les deux cas, les modèles ont été produits sur les données de 2018, mais également sur celles de 2014 afin de mettre en évidence d'éventuelles évolutions. Seuls la significativité des variables et le sens des coefficients estimés ont été utilisés directement dans cette étude. Cela permet ainsi de définir si la modalité de la variable examinée est bien significativement sur-représentée si le signe est positif ou sous-représentée si le signe est négatif par rapport au profil de référence.

Tableau A • Effets significatifs des caractéristiques de l'emploi et sociodémographiques sur les profils des mères en 2014 et en 2018

Variables explicatives	Modalités	Profils en 2018	Coefficients estimés en 2018	Pr > khi-2 en 2018	Coefficients estimés en 2014	Pr > khi-2 en 2014
------------------------	-----------	-----------------	------------------------------	--------------------	------------------------------	--------------------

⁵ Soit les femmes en emploi à temps plein, à temps partiel avec ou sans prestation, et sans emploi, avec ou sans prestation.

Âge de la mère	Moins de 30 ans	À temps partiel et sans prestation	0.4258	0.0157	0.4539	0.0048
Âge de la mère	Moins de 30 ans	Sans emploi et avec prestation	0.4455	0.0047	0.4455	0.9664
Âge de la mère	Moins de 30 ans	Sans emploi et sans prestation	0.4883	0.0003	0.3809	0.0022
Âge de la mère	Plus de 34 ans	Sans emploi et sans prestation	- 0.2717	0.0150	- 0.0959	0.3867
Nombre d'enfants	Plus de trois enfants	Sans emploi et avec prestation	0.4366	<.0001	0.4088	<.0001
Nombre d'enfants	Plus de trois enfants	Sans emploi et sans prestation	0.3352	<.0001	0.4660	<.0001
Diplôme	Diplôme du supérieur long	Sans emploi et avec prestation	- 0.7240	0.0004	- 0.5925	0.0008
Diplôme	Diplôme du sup. long	Sans emploi et sans prestation	- 0.5575	0.0011	- 0.4703	0.0101
Diplôme	Diplôme du sup. court	Sans emploi et sans prestation	- 0.6914	0.0004	- 0.7877	<.0001
Diplôme	CAP, BEP ou équivalent	Sans emploi et sans prestation	0.3451	0.0257	0.0644	0.0417
Diplôme	Pas de diplôme	À temps partiel et sans prestation	0.6489	0.0146	0.6229	0.0117
Diplôme	Pas de diplôme	Sans emploi et avec prestation	0.4644	0.0483	0.5030	0.0070
Diplôme	Pas de diplôme	Sans emploi et sans prestation	1.0943	<.0001	1.1404	<.0001
Nature de l'emploi	Public	À temps partiel et avec prestation	0.7316	<.0001	0.6197	<.0001

Note > Seuls les coefficients statistiquement significatifs sont représentés dans ce tableau.

Lecture > Les mères avec trois enfants ou plus ont une plus grande probabilité d'être sans emploi et avec prestation en 2018 et en 2014 que celles avec deux enfants.

Champ > Mères vivant avec au moins deux enfants de moins de 3 ans au domicile ayant déjà travaillé.

Source > Insee, ERFS 2014 et 2018.

Tableau B • Effets significatifs des caractéristiques de l'emploi sur les profils des mères en emploi en 2018

Variables explicatives	Modalités	Profils en 2018	Coefficients estimés en 2018	Pr > khi-2 en 2018
Nature de l'emploi	Public	À temps partiel et avec prestation	0.6335	<.0001
Nature de l'emploi	Autres	À temps partiel et avec prestation	- 0.7570	0.0150
Contrat	CDD et autres contrats « précaires »	À temps partiel et avec prestation	- 0.3393	0.0676

Contrat	CDD et autres contrats « précaires »	À temps partiel et sans prestation	0.2304	0.0106
---------	--------------------------------------	------------------------------------	--------	--------

Note > Seuls les coefficients statistiquement significatifs sont représentés dans ce tableau.

Lecture > Les mères en CDD et autres contrats « précaires » ont une plus grande probabilité d'être à temps partiel sans prestation en 2018 que celles en emploi.

Champ > Mères en emploi vivant avec au moins deux enfants de moins de 3 ans au domicile.

Source > Insee, ERF5 2018

Modèles sur la pauvreté

L'objectif de ces régressions logistiques binomiales est d'analyser dans quelle mesure l'écart de pauvreté entre bénéficiaires de la Prepaire et non-bénéficiaires persiste en tenant compte de la situation familiale, du diplôme et de la catégorie sociale des mères et de leurs éventuels conjoints. Ce modèle ne permet pas de rendre compte directement d'un effet protecteur de la Prepaire. La variable indiquant si la mère est bénéficiaire ou non pourrait en effet intégrer des caractéristiques inobservées liées au fait d'être pauvre. De plus, ce type de modèle ne permet pas de prendre en compte d'éventuelles modifications de comportement, que ce soit un retour sur le marché du travail ou un recours à d'autres prestations,

Deux modèles ont été réalisés et retenus, sur les mères en emploi à temps partiel et sur celles sans emploi, en retenant l'âge, le nombre d'enfants, la nature de l'emploi ou de l'ancien emploi et le croisement de la catégorie socioprofessionnelle des deux parents (dans le cas des mères sans emploi) ou le type de famille (uniquement utilisé pour les mères en emploi à temps partiel). La catégorie socioprofessionnelle de la mère a été intégrée dans certaines analyses mais semblait être moins déterminante. Le type de famille n'apporte pas plus d'informations que le croisement des catégories socioprofessionnelles dans le cas des mères sans emploi et n'apparaît donc pas dans le modèle final. C'est l'inverse pour les mères en emploi à temps partiel. Comme pour les modèles précédents, seuls la significativité des variables et le sens des coefficients estimés ont été utilisés directement dans cette étude.

Tableau C • Effets significatifs sur la pauvreté des caractéristiques de l'emploi et sociodémographiques des mères sans emploi en 2018

Variables explicatives	Modalités	Profils en 2018	Coefficients estimés en 2018	Pr > khi-2 en 2018
Catégorie socio-professionnelle du couple	Couple de cadres ou de professions intermédiaires	Ne pas être pauvre	2.2086	<.0001
Catégorie socio-professionnelle du couple	Famille monoparentale	Ne pas être pauvre	- 1.8900	<.0001
Diplôme	Pas diplômée	Ne pas être pauvre	- 0.6242	0.0044
Diplôme	Diplômée du supérieur court	Ne pas être pauvre	0.6132	0.0440
Percevoir la Prepaire	Oui	Ne pas être pauvre	0.4450	0.0002

Note > Seuls les coefficients statistiquement significatifs sont représentés dans ce tableau.

Lecture > Les mères sans emploi et avec prestation ont une plus grande probabilité de ne pas être pauvres en 2018 que celles sans prestation.

Champ > Mères sans emploi vivant avec au moins deux enfants de moins de 3 ans au domicile et ayant déjà travaillé.

Source > Insee, ERF5 2018.

Tableau D • Effets significatifs sur la pauvreté des caractéristiques de l'emploi et sociodémographiques des mères travaillant à temps partiel en 2018

Variables explicatives	Modalités	Profils en 2018	Coefficients estimés en 2018	Pr > khi-2 en 2018
Nature de l'emploi	Public	Ne pas être pauvre	1.2950	0.0033
Nature de l'emploi	Autres	Ne pas être pauvre	- 1.0395	0.0051

Diplôme	Pas diplômée	Ne pas être pauvre	- 1.0822	0.0053
Diplôme	Diplômée du supérieur court	Ne pas être pauvre	0.8658	0.0567
Vivre en couple	Non	Ne pas être pauvre	- 1.0041	0.0150

Note > Seuls les coefficients statistiquement significatifs sont représentés dans ce tableau. Percevoir la Prepa n'étant pas significatif, cette information n'apparaît donc pas dans le tableau.

Lecture > Les mères en emploi à temps partiel dans le public ont une plus grande probabilité de ne pas être pauvres en 2018 que celles dans le privé.

Champ > Mères en emploi à temps partiel vivant avec au moins deux enfants de moins de 3 ans au domicile.

Source > Insee, ERFS 2018.

Les dossiers de la DREES

N° 91 • janvier 2022

Les bénéficiaires des prestations liées au congé parental

Directeur de la publication

Fabrice LENGART

Responsable d'édition

Valérie BAUER-EUBRIET

ISSN

2495-120X

Ministère des Solidarités et de la Santé
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP
Retrouvez toutes nos publications sur drees.solidarites-sante.gouv.fr et nos données sur www.data.drees.sante.fr
